



2008

Fédération Française de Baseball & Softball

2008

NI

PROCES VERBAUX

Janvier 2008

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR
du 26 janvier 2008**

Présents : Eric-Pierre Dufour, André Parker, Dominique Magnin, Serge Bastien, Michel Dussart, Serge makouchetchev, Denis Didier Rousseau, Gérard Cros, Jean-Luc Paturel, Françoise Lassaingne, Olivier Dubaut (14 heures)

Excusés : Virgile Amiot, Nadège Esteban, Thomas Nagel, Jean-Marie Meurant

Absents : Marie De Riols, Christine Frey

Assistent : Eric Elsensohn, Céline Berton, Christian Blacher, Benoît Ribeil, Jean-François Mariet (14h30)

Début de la séance à 10h15.

Vœux de nouvelle année adressés par le Président aux membres du Comité Directeur.

*** ACTUALITE NATIONALE:**

- Mails fédéraux (@ffbsc.org):

Une plainte a été déposée par le Président de la Fédération, le Directeur Technique National et la Directrice Administrative et Financière suite au piratage des boîtes mail de la Fédération (@ffbsc.org).

Une enquête judiciaire est en cours.

- Cour de Cassation :

La Fédération vient de recevoir par courrier, en date du 8 janvier 2008, la notification de pourvoi en cassation formulée par Monsieur Pierre Veillot.

La procédure suit son cours et la Fédération fera appel aux services d'un avocat spécialisé en la matière.

- Comité Directeur :

Démission de Monsieur Sébastien Viale de toute ses fonctions au sein de la Fédération.

3 postes étant vacants, le Comité Directeur décide d'ouvrir ces postes à candidature lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 15 mars 2008.

- Conciliation CNOSEF :

Le Stade Toulousain Baseball a formulé une demande de conciliation auprès de CNOSEF concernant leur non qualification pour la Coupe d'Europe des clubs 2008.

La conciliation se tiendra le vendredi 15 février au siège du CNOSEF.

Le Comité Directeur nomme Messieurs Patrick Tugault et Gilles Bizot en charge du dossier.

- Convention d'accompagnement éducatif :

Annoncé par le Ministre de l'Education Nationale, le dispositif d'accompagnement éducatif est entré en vigueur dans les collèges situés en zones prioritaires. Il sera étendu à tous les collèges à la rentrée scolaire 2008/2009 et à l'ensemble des écoles primaires, des collèges et des lycées en septembre 2009.

D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année après la classe, 4 jours par semaine. Trois domaines éducatifs sont privilégiés :

- l'aide aux devoirs et aux leçons
- la pratique sportive
- la pratique artistique et culturelle

Concernant la pratique sportive, les activités sportives prennent appui sur les possibilités offertes localement par les associations sportives.

Les Directions Régionales jeunesse et sport ayant eu comme directive de favoriser les sports émergents, la Fédération doit s'appuyer sur ce dispositif pour faire connaître ses disciplines et s'implanter dans le milieu scolaire.

Trois ligues sont déjà impliquées dans ce dispositif et de ce fait serviront de « ligues test ». Il s'agit de l'Aquitaine, la Bretagne et la Champagne Ardennes.

La Fédération, en relation avec un fournisseur partenaire, définira un packaging adapté à ce dispositif composé de 2 jeux de maillots, 2 sacs, des balles molles de baseball et de softball, des battes, des bases souples, d'un dossier éducatif et pédagogique

Il est important que les Assemblées Générales des Ligues soient suivies par les membres du Comité Directeur et de la Direction Technique Nationale afin d'identifier leurs projets et leurs besoins.

*** ACTUALITE INTERNATIONALE:**

- Coupe du Monde 2009:

Le Président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour, tient à informer les membres du Comité Directeur sur l'avancée de ce projet.

Une réunion de travail se tiendra le 4 février, à l'IBAF, en présence de l'Allemagne, l'Italie et la France, afin de déterminer le format de la compétition (nombre d'équipes) ainsi que les pays accueillant les différentes phases.

L'orientation actuelle est la suivante :

La compétition se déroulerait en 3 phases.

Pays accueillant la 1^{ère} phase : Allemagne, France, République Tchèque, Espagne.

Pays accueillant la 2^{ème} phase : Pays-Bas, Italie

Pays accueillant de la 3^{ème} phase : Italie

La campagne de communication que souhaite mettre en place l'IBAF se déclinerait comme suit :

Chaque pays accueillant doit proposer des personnalités dans 3 domaines (spectacle / culture / sport) pour communiquer, via leur notoriété, sur cet événement.

animations identiques dans les différents pays d'accueil. Programme d'initiation dans le milieu scolaire, les délégations nationales devant arriver une semaine avant le début de la compétition.

opérations envisagées avec des tours opérateurs.

l'IBAF imposera ses sponsors, charge aux pays accueillant de trouver d'autres sponsors pour couvrir la manifestation.

Une réunion de travail, entre les différents pays accueillants cette manifestation, est prévue lors du congrès annuel de la CEB, à Malte, qui se tiendra du 27 au 30 mars 2008.

Pour la France, la ville de Paris a été retenue par l'IBAF.

Afin d'anticiper cet événement, une réunion de travail s'est déjà tenue entre le Président de la Fédération, le DTN et Monsieur Cherki, Adjoint au Maire chargé des sports de la ville de Paris.

Une étude est menée pour l'utilisation du stade de Charlety avec conjointement l'idée de s'appuyer sur les infrastructures et la notoriété de la cité universitaire internationale.

La proposition de la Fédération quant à l'accueil des délégations nationales est que chacune soit parrainée par un club élite (terrain d'entraînement).

Afin de préserver les intérêts de la Fédération, le Président demande que soit créée une entité indépendante de la Fédération en charge de l'organisation de cette manifestation.

Vote à l'unanimité

Un séminaire de travail, sur la coupe du monde 2009, pour les membres du Comité Directeur, est fixé les 19 et 20 avril 2008.

Le Président de la Fédération souhaite que la coupe du monde ait un rayonnement national et pas uniquement parisien. C'est tout le baseball français qui doit tirer partie de cet événement.

- Francophonie :

L'IBAF souhaite que soit créée la « confédération des pays francophones de baseball » et demande à la FFBS de prendre en charge l'organisation de cette réunion constitutive.

L'objectif fixé par l'IBAF est de réunir 26 pays à Paris courant avril ou mai 2008. Une enveloppe financière de 10 000 € est accordée par l'IBAF pour l'organisation de cette réunion.

Le Comité Directeur mandate Messieurs André Parker et Serge Bastien pour prendre en charge le dossier de la Francophonie.

Intervention du Directeur Technique National quant à l'aspect financier et la réserve du Ministère sur le fond de trésorerie de la Fédération.

La Fédération ne pourra pas sur ses fonds propres avancer la trésorerie pour ces 2 événements. Il faut s'assurer en amont de leur financement.

* APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX :

- Comité Directeur du 1^{er} décembre 2007 :
Validation du procès verbal à l'unanimité

* AFFILIATIONS / RADIATIONS :

- Affiliations définitives :

Club de Troyes Espadons Baseball Club sous le N° 010003.
Licences prises et documents présentés

Loup Garou Softball Club sous le N° 092021. Licences prises et documents présentés

Paris Softball Club sous le N° 075037. Licences prises et documents présentés

Club des bandits de Nogent sur Marne N°094016

Club des Renards de la Vallée N°083017

- Affiliations provisoires :

Lions Sport Club, enregistrement sous le N°092022
Manque uniquement au dossier l'avis du Comité Départemental et celui de la Ligue Ile de France.

Akademie Bourgogne Cricket, enregistrement sous le N°071006
Manque l'avis de la Ligue de Bourgogne mais aucune réponse n'a été apportée depuis 4 mois.

* TROPHEES FEDERAUX 2007 :

Sportif baseball : Nicolas Dubaut
Sportif softball : Laurence Cornaille
Meilleur jeune : Brice Lorient
Meilleure jeune : Laureline Grieco
Meilleur dirigeant : Thierry Focone
Meilleur entraîneur : Martin Picard
Arbitre baseball : Pascal Barthe
Arbitre Softball : Franck Lautier
Scoreur : Aude Fatout
Ligue : Languedoc Roussillon
Club : Clermont Ferrand / Toulon
Bénévole de l'année : Jean-Jacques Benhamou

Reconnaissance fédérale : lace 12 / stadeo / 3 employés administratif du siège fédéral.

Les Présidents de Ligue seront contactés pour savoir s'ils ont une ou deux personnes méritantes au sein de leur ligue à présenter pour la médaille d'honneur ; sachant que cette médaille d'honneur ne sera délivrée que pour des personnes ayant officiés depuis de nombreuses années et sur motivation de cette demande.

* ORDRE DU JOUR DE L' AG :

Etablissement de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 15 mars 2008

- 1 : Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2 : Ratification du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 mars 2007,
- 3 : Rapport d'activité du Comité Directeur :
 - Rapport moral,
 - Rapport de la Direction Technique Nationale,
 - Rapport d'activité des Commissions Fédérales,
 - Rapport de l'Association France Cricket,
 - 4 : Rapport du Commissaire aux Comptes,
- 5 : Approbation des comptes et du budget,
- 6 : Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance,
- 7 : Adoption ou modifications réglementaires,
- 8 : Plan de développement,
- 9 : Mérites fédéraux,
- 10 : Logiciel des licences,
- 11 : Présentation du Championnat du Monde Baseball 2009,
- 12 : Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Le Président de la Fédération souhaite que l'Assemblée Générale électorale 2009 se déroule dans l'amphithéâtre du CNOSF. Si la disponibilité de la salle le permet, la date est fixée au 21 mars 2009.

*** BUDGET :**

- Bilan 2007 :

Présentation du bilan 2007 par le Trésorier de la Fédération, Dominique Magnin.

Le résultat de l'exercice comptable 2007 fait apparaître un excédent de 64 231 € avec un résultat d'exploitation de - 8 924 € pour un montant total de produits s'élevant à 1 200 257 € pour 1 136 053 € de charges.

Le constat fait par le Trésorier est que la dette générale baisse et que le passif s'améliore. Le problème de trésorerie est récurrent. En 2007, malgré la Convention d'Objectifs signée relativement tôt, les versements de la part du Ministère ont été très tardifs, ce qui a mis la Fédération dans une situation délicate en permanence.

Les fonds propres sont encore fragiles. Les outils en termes de gestion des coûts et des risques existent et fonctionnent, ainsi certaines actions ont été stoppées fin 2007 et repoussées en 2008.

Le Trésorier tient à souligner que la provision concernant l'affaire prud'homale a été conservée par prudence suite au pourvoi en cassation. Par conséquent la prochaine équipe dirigeante disposera de cette somme si un nouveau jugement est rendu.

Le Trésorier rappelle que cette année 2008 sera l'année du dernier échéancier du redressement judiciaire de la Fédération.

Il est à noter que suite à la refonte du système des licences 2008, la périodicité des encaissements des licences a été modifiée, les licences prises à compter de septembre (contre novembre auparavant) étant renouvelées gratuitement sur l'année N+1. Par conséquent les licences comptabilisées sur l'exercice 2007 ont été effectuées sur 10 mois et non 12 mois comme initialement prévu, ce qui représente un écart de 8 000 €.

Certains points d'alerte ont été ciblés, points sur lesquels il faudra être vigilant à l'avenir : téléphone, transport, matériel, ...

Monsieur Olivier Dubaut tient à souligner que le rapport des produits fonds propres / Convention d'Objectifs est un indicateur en amélioration et la Fédération ne peut que s'en féliciter.

Le Trésorier tient à souligner qu'il s'agit d'un travail au quotidien épuisant pour peu de résultat en fin d'exercice.

Approbation du bilan 2007 à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

- Prévisionnel 2008 :

Présentation du Budget prévisionnel 2008 par le Trésorier de la Fédération.

Budget décomposé en 3 parties distinctes :

- l'activité internationale qui concerne le haut niveau : équipes de France, pôles France et le médical
- l'activité nationale qui concerne les championnats nationaux et les projets nationaux
- la vie fédérale qui concerne le fonctionnement du siège fédéral, les salaires, les licences, les cotisations

Le Budget prévisionnel présenté par le Trésorier fait apparaître un montant total des produits s'élevant à 1 219 691 € (dont 466 635 € de fonds propres et 753 056 € au titre de la Convention d'Objectifs 2008) pour un montant total des charges s'élevant à 1 219 556 €.

Validation à l'unanimité du budget prévisionnel 2008.

Remerciements par le Président, Eric-Pierre Dufour, pour le travail effectué par les personnes en charge de la partie financière au sein de la Fédération.

*** PLAN DE DEVELOPPEMENT :**

« Brise la glace, découvre la passion » : projet en phase finale de réalisation

« road-show » : projet en phase finale de réalisation

« Challenge Diamant » : les fiches techniques ont été validées au niveau de la Direction Technique Nationale. L'affiche est en cours de réalisation ainsi que la conception des écussons brodés.

« Outil interactif de création et pérennisation des clubs » : projet en cours de réalisation. Travail important à réaliser par les différentes personnes ressources (élus, administratifs, dtn)

De plus, le Président de la Fédération insiste sur la nécessité de finaliser le projet de labellisation des clubs

Il est important que l'ensemble des projets soient finalisés afin de les présenter lors de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Deux paquetages sont offerts par l'IBAF pour les 2 projets identifiés précédemment par le Comité Directeur (Troyes et Montpellier) dans le cadre de l'appel à projet par Pitch'in for baseball.

Le Comité Directeur soutient ces 2 projets et reste informé quant à l'état d'avancement et de réalisation.

*** BASEBALL :**

Jean-Luc Paturel propose monsieur Stéphane Février comme membre de la CNSB. Cette personne aura en charge le suivi du championnat de Nationale 1.

- Elite :

Une réunion, regroupant la CNSB, la CNAB, la Direction Technique Nationale et les clubs élite, s'est tenue le 15 décembre 2007. Le calendrier du championnat 2008 a été arrêté et les principes de fonctionnement ont été définis (arrêt du championnat pour les universitaires mais pas pour les espoirs).

Les dossiers des clubs élite doivent être étudiés par la Commission Technique afin de vérifier si le cahier des charges est respecté.

- Nationale 1 :

Les clubs concernés seront destinataires d'un document de présentation du championnat 2008; championnat composé de 20 équipes réparties en 3 poules (2 poules de 7 et 1 poule de 6).

*** FRANCE CRICKET :**

Le Comité Directeur de France Cricket soumet au Comité Directeur de la Fédération des propositions de modifications réglementaires. (cf : annexes jointes)

Le Directeur Technique National souhaite que soit précisé au niveau de la Commission Formation Cricket que celle-ci doit suivre les directives de la Commission Fédérale de Formation.

Le Président de la Fédération souhaite savoir si la proposition de modification concernant la Commission de Discipline a été présentée en amont au Président de la Commission Fédérale correspondante.

Le Président de France Cricket informe que ce dernier n'a pas été averti mais que cette mesure est prise afin d'éviter de se retrouver dans la situation de l'année dernière où pour des délais

de traitements trop longs, les personnes ne sont pas passées devant la dite commission.

L'idée est que France Cricket traite via cette commission les problèmes liés à sa discipline et que la Commission Fédérale de Discipline serve de commission d'appel si besoin.

De plus, il est demandé que le terme « Directeur Technique Cricket » soit remplacé par « conseiller technique cricket »

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur.

- Distinctions honorifiques :

Pour son investissement depuis de nombreuses années au sein de la Fédération, le Comité Directeur demandera auprès du Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports, l'attribution de l'ordre national du mérite pour le Président, Eric-Pierre Dufour.

- Scorage :

Une réunion regroupant les scoreurs nationaux s'est tenue courant janvier. Réunion nécessaire permettant de mobiliser les personnes ressources.

De plus, le Président de la CFSS, Michel Dussart, informe qu'un travail spécifique scorage va être fait au niveau du softball.

- Interligues 2008 :

Le Comité Départemental de Gironde n'est plus candidat pour l'organisation des interligues suite au désistement du club de La Teste

Après une réunion entre le Président de la Fédération et la Présidente de la Ligue Aquitaine, il semblerait qu'un accord soit trouvé quant à l'organisation des interligues 2008.

La compétition Cadets se déroulerait à Pineuilh.

La compétition Espoirs et minimes se déroulerait à St Aubin de Médoc.

La compétition Softball se déroulerait à Pessac.

Les Interligues 2008 se dérouleront du 9 au 12 juillet afin de permettre la qualification de l'équipe minime pour la Little League 2008.

- Communication :

Présentation par le Responsable Communication, Benoît Ribeil, du plan de communication sur les championnats nationaux 2008 et les équipes de France.

L'idée est de se servir de 2008 comme année test pour la coupe du Monde 2009.

- Péréquations :

Propositions de modifications de l'annexe 14 des RGES baseball.

Validées à l'unanimité par le Comité Directeur

Monsieur Alain Marchi, en charge des péréquations, propose les régularisations suivantes, en abandonnant les dettes :

La Rochelle : 136.07 € pour des péréquations 2004.

Ancey : 133.09 € pour des péréquations 2003 sachant que le club n'existe plus.

Caen : 566.13 € pour des péréquations 2003 mais la dette de 2007 de 171.06 € majorée de 50% est maintenue. Interdiction de jouer en Nationale 2 sauf si paiement.

Validées par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

- Délégués fédéraux :

Un document de travail est en cours de réalisation quant au rôle du délégué fédéral.

Le Président de la Fédération souhaite que ce dernier serve de base et demande qu'un document finalisé soit proposé pour le prochain Comité Directeur.

Sont nommés délégués fédéraux 2008 :

- Jean-Luc Paturol sur l'équipe de France senior et l'équipe de France universitaire de Baseball
- Serge Bastien sur l'équipe de France des moins de 21 ans.

Aucun membre du Comité Directeur ne se propose pour être délégué fédéral au niveau du softball.

- Licences non pratiquant officiel :

4 demandes sont présentées au Comité Directeur :

- Suzanne Bricaud
- Frédéric Kerbeche
- Michel Metivier
- Alain Marchi

Validation par le Comité Directeur

- Logiciel des licences :

Suite à la mise en place du nouveau logiciel des licences, le Comité Directeur décide de :

- faire appliquer la majoration des 10 % du coût de la licence à compter du 16 mars 2008 (au lendemain de l'Assemblée Générale) afin de permettre aux clubs de se mettre à jour sans incidence financière.
- Autoriser le surclassement pour les catégories Benjamin et Poussin et de ce fait de faire les modifications règlementaires correspondantes.
- Confirmer la date des mutations ordinaires et extraordinaires et de ce fait de n'accorder aucun délai supplémentaire.

- Commission de surveillance des affaires électorales :

Nomination de Monsieur Gilles Bizot au sein de cette commission.

*** SOFTBALL :**

Le Président de la CNSS, Jean-François Mariet, informe que des propositions de modifications règlementaires ont été déposées par sa Commission auprès de Monsieur Tugault. Dès retour de sa part, les modifications seront présentées au Comité Directeur.

Afin de pouvoir valider les championnats régionaux, le Président de la CNSS a besoin de connaître la position du Comité Directeur quant aux athlètes inscrites en interne et en externe au sein du pôle de Boulouris.

La question de fond est de savoir si les internes et les externes du pôle doivent participer ou non au championnat régional PACA avec l'équipe du pôle.

Un long débat s'engage sur ce sujet :

La position du Président de la Fédération est de suivre la ligne de conduite fixée par le Comité Directeur, de préserver les intérêts de la Fédération et donc d'afficher une unité et une activité au niveau du pôle France de Boulouris afin de sauvegarder cette entité qui est en sursis depuis quelques temps au niveau du Ministère de la Santé, des Sports et de la Vie Associative.

De plus, le fait que ces joueuses évoluent ensemble ne peut être que formateur et bénéfique pour l'équipe de France Senior qui vient de remonter dans le groupe A.

Le Président de la Ligue PACA, Serge Bastien, et la responsable du championnat régional féminin de PACA, Françoise Lassaigne, interviennent pour faire valoir le fait que cette position met en péril le championnat régional PACA.

En effet, les équipes composant ce championnat sont constituées de joueuses internes et externes et si ces dernières ne peuvent pas participer à la phase régionale avec leur équipe de club les effectifs ne sont pas suffisants pour engager une équipe en championnat. De plus, ils s'appuient sur le fait que cette pratique est courante depuis des années.

D'autre part, la question est posée pour savoir ce qu'il en est des externes qui n'habitent pas dans la région PACA, les clubs ou les joueuses ne pouvant pas assurer financièrement des déplacements réguliers lors du championnat régional.

Le Directeur Technique National demande à ce que toutes les incidences liées au vote et concernant le pôle France Softball soient bien analysées. De plus, il informe qu'il se rendra à Boulouris les 5 et 6 février pour y rencontrer le Directeur du site et le Directeur du CREPS à la demande de ce dernier.

Le vote demandé pour clore ce sujet s'étant déroulé pendant la levée de séance et la sérénité du vote n'ayant pas été assurée, celui-ci n'est pas acquis et ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Comité Directeur.



2008

Fédération Française de Baseball & Softball

2008

N2

PROCES VERBAUX

Mars 2008

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR
du 2 mars 2008**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Nadège Esteban, Serge Makouchetchev, Jean-Marie Meurant, Denis Didier Rousseau, Gérard Cros (départ à 13 heures), Jean-Luc Paturel (arrivée à 12h15),

Excusés : André Parker, Dominique Magnin, Michel Dussart, Serge Bastien, Virgile Amiot, Thomas Nagel, Françoise Lassaigne, Olivier Dubaut, Marie De Riols

Absents : Christine Frey

Assistent : Patrick Tugault, Eric Elsensohn, Céline Berton, Gilles Bizot, Jean-François Mariet

Début de la séance à 10h15.

Le Président tient à remercier Monsieur Tugault pour le travail réalisé sur la mise à jour des différents textes fédéraux.

*** Coupe du Monde de Baseball 2009 :**

Suite à la réunion qui s'est tenue à Francfort en présence du Président de la Fédération et du Directeur Technique National, confirmation a été apportée sur le fait que la Coupe du Monde de Baseball 2009 se déroulera bien en Europe.

Les 5 sites retenus pour la première phase sont :

Paris qui accueillera le Japon,
Francfort qui accueillera les Etats-Unis,
Stockholm qui accueillera la Corée,
Madrid qui accueillera Cuba
et Moscou (ou la Tchéquie) qui accueillera l'Australie

L'IBAF prendra en charge l'hébergement, la restauration et le transport (sur place) des équipes ainsi que la communication.

La norme des terrains a été fixée à 95 mètres au lieu de 98 mètres (identique à ce qui se fera à Pékin), ce qui permettra d'utiliser les installations de Charlety.

Un groupe marketing et un groupe technique vont être constitués par l'IABF sachant que chaque pays accueillant doit proposer un représentant dans chaque groupe.

Sur le plan national, le Président de la Fédération et le Directeur Technique National ont rencontré le Directeur de Cabinet du Ministre afin de lui présenter le projet. Ce dernier a informé qu'une aide financière sera accordée à ce titre en 2009.

De plus, ce projet est aussi soutenu par le CNOSF au travers du CNDS dont une part sera consacrée pour la réhabilitation des terrains.

Après une première étude par la direction technique nationale sur les infrastructures, 4 terrains (Sénart, Limeil-Brevannes, Pershing et Savigny sur Orge) pourraient accueillir les équipes nationales dans le cadre de leurs entraînements.

Le Président, Eric-Pierre Dufour, tient à souligner que tous les acteurs du Baseball français doivent se sentir concernés par ce projet et que cela ne concerne pas uniquement les clubs d'Ile de France.

*** Actualité :**

- A l'initiative du Stade de France, une animation baseball a été faite en ouverture du Match de Ligue 1 de football Lille / Lyon, le samedi 1^{er} mars.

Plusieurs joueurs de l'équipe de France et du pôle de Rouen ont participé à cette animation.

- Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que Monsieur Patrice Bienfait a connu de sérieux problèmes de santé courant de semaine dernière.

Il tient à lui apporter, ainsi qu'à sa famille, tout son soutien et lui souhaite un prompt rétablissement.

- Le Président, Eric-Pierre Dufour, souhaite que les Présidents des commissions fédérales et nationales assument leurs responsabilités et que les notifications soient faites en leurs noms et non plus en son nom.

De plus, afin d'être en conformité avec les textes fédéraux, il informe que certaines décisions sportives n'ont pu être appliquées.

- Le Président de la Fédération adressera un courrier au Président de l'ISF quant à sa demande concernant la séparation du baseball et du softball au niveau des fédérations nationales.

- Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe que pour l'année 2008 l'action prioritaire sera portée sur la formation.

- En vue de la Coupe du Monde de Baseball et donc d'un surcroît d'activité au niveau de la communication, une recherche de stagiaires dans ce domaine sera effectuée afin de décharger le responsable communication de certains dossiers, sachant que la priorité reste l'actualité nationale et fédérale (championnats nationaux, équipes de France, projets fédéraux ...).

*** Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 26 janvier 2008 :**

Le procès-verbal du Comité Directeur du 26 janvier 2008 est approuvé à l'unanimité avec comme modification à y apporter page 5 au point Baseball :

« Les calendriers des compétitions nationales Elite et Nationale 1 sont validés à l'unanimité. »

*** Affiliations :**

Le Comité affilié définitivement les clubs suivants :

Akademie Bourgogne Cricket 071006
Association Amicale des Ressortissants Japonais en France (AARJF) 075038

Et de façon provisoire le club suivant :

Les Gambas de Biarritz (064006)

*** Changements de noms :**

Les Clubs suivants changent d'appellation :

Les Stingers de Viré deviennent La Vitréenne
Baseball Les Korrigans (035003)

Les Démon de Cieux deviennent le Baseball Club
d'Oradour sur Glane (087005)

*** Radiations :**

Le Comité Directeur procède à la radiation des Clubs n'ayant aucune licence pour l'exercice 2007.
Le Secrétariat Général est chargé de communiquer cette décision aux Clubs concernés ainsi qu'aux Ligues Régionales et aux Comités Départementaux dont ils dépendaient.

Baseball Club de Laon (002007)
Vikings de Prix les Mézières (008003)
Valence's Drôme (026002)
Idéfix de Vernon (027003)
Fireball Baseball Softball (069019)
Association Sport et Loisir Ferollais (077015)
Lions Sport Club (092022)

*** Clubs en difficulté :**

Le Comité Directeur demande au Directeur Technique National que ses services prennent attache avec les clubs suivants afin qu'ils puissent répondre aux critères minimaux exigés pour une affiliation et un nombre de licences suffisant et proposer une activité sportive réelle :

030004	Le Vigan
042004	Saint Chamond Tigers
049007	Saint Barthélémy
049007	Saumur
072004	Le Mans
073011	Silver Stars
076003	Dieppe
077014	CJS Tamoule
093013	Drancy CC

*** MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES**

Modification du Règlement Intérieur :

I/ - Modification de l'article 6 afin de le mettre en conformité avec la pratique de l'administration fédérale depuis l'installation du nouveau logiciel de licence « iClub ».

Le texte présenté et annexé au présent procès verbal est validé à l'unanimité pour présentation aux suffrages de l'assemblée générale 2008.

II/ - Modification des Articles 57 et 73. Conformément aux dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article 50 et du 2^{ème} alinéa de l'article 52 du règlement Intérieur, le Comité Directeur à l'unanimité décide de la suppression de la Commission Fédérale Mutations et de la Création de la commission Fédérale technique, et procède à la définition de ses missions et de sa composition.

Le texte présenté et annexé au présent procès verbal est validé à l'unanimité.

Le nouveau texte autorisant la publication d'opuscules non réglementaires pour chaque championnat (Cahier des Charges ou Règlements Spécifiques ou autres), le Comité Directeur insiste sur le fait que le libellé de ces opuscules ne peut se substituer à la réglementation fédérale et en particulier aux RGS Baseball et

ses annexes, que lorsqu'une dérogation conforme aux dispositions de l'article 73 du Règlement Intérieur, le précise de façon formelle. Vote à l'unanimité.

Modifications des Règlements Généraux :

I/ - Modification des articles 11, 14, 15, 16, 17, 18-1, 18-2, 19, 20, 21, 22, 26, 28A, 28B, 35, 41, et 45 afin de les mettre en conformité avec la pratique de l'administration fédérale depuis l'installation du nouveau logiciel de licence « iClub ».

II/ - Modification de l'article 26 afin de redéfinir la durée et la possibilité de renouvellement des prêts.

Les différents textes présentés et annexés au présent procès verbal sont validés à l'unanimité.

Modifications des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

I/ - Modification des Articles 5.01.01, 24.01.05, 29.01.01, 29.01.04, 29.02.01, 29.03.01, 29.03.02, 30.01.01 à 30.01.03 : Mise en conformité du texte avec les usages de l'administration fédérale depuis l'installation du logiciel de licence « iClub »,

II/ - Modification de l'Article 6.04.02.01 et 6.04.02.02 : Définition plus précise du niveau de jeu auquel peuvent participer les équipes réserve

III/ - Articles 20.03.01.01 et 20.03.01.02 : Définition des obligations d'arbitrage par la définition, soit d'un nombre d'arbitre, soit d'un nombre de journées d'arbitrage,

IV/ - Articles 22 et 24 : Le Club recevant devient responsable de l'expédition des feuilles de match en lieu et place du Club vainqueur.

Les différents textes présentés et annexés au présent procès verbal sont validés à l'unanimité.

Au cours des débats, un certain nombre d'éléments nouveau, d'ordre juridique, ayant été porté à la connaissance du Comité Directeur, ce dernier annule sa décision du 30 juin 2007 concernant la sanction de rétrogradation en championnat régional, infligée aux équipes de Nationale 1 de Rouen et Cergy pour non respect des conditions d'arbitrage.

Modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives de Softball :

I/ - Modification des articles 5.01, 24.01.05, 29.01.01, 29.01.04, 29.02.01, 29.03.01, 29.03.02, 30.01.01 à 30.01.03 : Mise en conformité du texte avec les usages de l'administration fédérale depuis l'installation du logiciel de licence « iClub »,

II/ - Modification des articles 20.03.02, 21.03.02, 22.03.01, 23.03.01, 23.03.02, 30.07 et 42.03 : Remplacement de la pénalité 9/0 par celle de 7/0 prévue à la Règle du Softball,

III/ - Suppression des articles 29.05 et 30.06 autorisant une joueuse ou un joueur à prendre la partie en cours,

Les différents textes présentés et annexés au présent procès verbal sont validés à l'unanimité.

Modification des Règlements Particuliers des Epreuves sportives Nationales de Softball :

I/ - Le Président de la Commission Nationale Sportive Softball demande la non application de la disposition suivante figurant à l'article 6 des RPESN pour l'année 2008 : « Les ligues Régionales doivent être en mesure de produire un classement définitif pour chaque compétition qu'elles organisent, avec un délai de 45 jours au moins avant la date du début du championnat national correspondant. ». Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette demande.

II/ - Suppression validée à l'unanimité par le Comité Directeur des articles 10, 11 et 15 des RPESN Softball.

Modification des Annexes des RGES Baseball :

Les Annexes 1.01 à 1.07 définissant les conditions d'engagement en championnat national sont modifiées,

L'annexe 2 des pénalités et sanctions financières est modifiée de façon importante,

Les Annexes 3 et 4 définissant les Règlements particuliers sont modifiées,

L'Annexe 6 définissant le contenu du dossier d'engagement est modifiée,

Les Annexes 8.01 à 8.03 définissant les formules des compétitions sont modifiées,

L'annexe 9 concernant la durée des rencontres est modifiées pour ce qui concerne les programmes doubles des Nationales 1 et 2.

L'Annexe 12 définissant les obligations des terrains est modifiée,

L'Annexe 14 concernant les conventions Joueurs/Pôle est modifiée par remplacement de la CFM par le secrétaire général.

Les différentes Annexes présentées et annexées au présent procès verbal sont validées à l'unanimité.

Modification des Normes de Terrains :

Le contenu du document présenté est validé à l'unanimité par le Comité Directeur pour la saison 2008.

Modification des Statuts de FRANCE CRICKET :

Le Comité Directeur ayant déjà donné son accord sur les propositions de modification des statuts de FRANCE CRICKET formulées par cette Association, une communication faite au Comité Directeur d'un courrier PH/PT/17/07 du 6 mars 2007 demandant des modifications statutaires à cette dernière sans aucun résultat obtenu, incite le Comité Directeur à rouvrir le débat.

Le Comité constatant que ces demandes ne figurent toujours pas dans les propositions de FRANCE CRICKET pour 2008, décide de rajouter celles-ci aux modifications statutaires devant être votées par FRANCE CRICKET à son assemblée générale de mars 2008, à savoir :

- Article 3 : Modification des conditions de radiation ;
- Article 5-03 : La Convention d'Objectifs est négociée par le Président et le Directeur Technique National en association avec le Président de l'Association, et non le contraire. (Texte Convention 1 et 7) ;
- Article 19 : remplacer « qu'elle retient » par « qui lui revient », les usages faisant que c'est la Fédération qui ristourne sa part à l'Association sur les versements effectués auprès de la Fédération ;
- Article 20 : suppression de la notification du décret 95-295 qui ne concerne pas cet article ;
- Article 26 : La validation du Règlement Intérieur de l'Association était prévue dans les mêmes conditions que pour celle des statuts et doit donc figurer en même lieu et place (26-01) et non après le vote de l'assemblée générale (26-03)

La Fédération ayant demandé à plusieurs reprises à FRANCE CRICKET de bien vouloir mettre ses statuts en conformité avec ses demandes - demandes restées infructueuses jusqu'à ce jour - le Comité Directeur décide à l'unanimité de dénoncer la Convention qui lie l'Association à la Fédération si FRANCE CRICKET ne modifie pas ses statuts pour les rendre identiques

au document proposé par la Fédération, lors de son assemblée générale de mars 2008.

Modifications du Règlement Intérieur de FRANCE CRICKET :

Le Comité Directeur ayant déjà donné son accord sur les propositions de modification du Règlement Intérieur de FRANCE CRICKET formulées par cette Association, une communication faite au Comité Directeur du Contenu du Règlement Disciplinaire Fédéral ainsi que des dispositions de l'Annexe 1-6 du code du sport, décide le Comité Directeur à rouvrir le débat.

Le Comité ayant pris connaissance du contenu du courrier du 6 mars 2007 précité demandant la suppression de la Commission de Discipline (Article 14 de 2007) et constatant que malgré cela FRANCE CRICKET continue dans sa démarche à vouloir créer une Commission de Discipline non conforme à la loi, ni aux dispositions de l'article 2 de la Convention FFBS - FC, le Comité Directeur décide d'annuler sa décision de validation du 26 janvier dernier de l'article 17 du texte proposé par FRANCE CRICKET concernant une Commission de Discipline, et d'en demander l'annulation formelle ainsi que du Code de Conduite qui y est annexé.

Le Comité décide de quelques modifications mineures demandées par la Direction Technique Nationale ou la Commission Fédérale de la Réglementation et demande que celles-ci soient votées en l'état par FRANCE CRICKET lors de son assemblée générale de mars 2008.

La Fédération ayant demandé à FRANCE CRICKET de bien vouloir mettre son Règlement Intérieur en conformité avec ses demandes - demandes restées infructueuses jusqu'à ce jour - le Comité Directeur décide à l'unanimité de dénoncer la Convention qui lie l'Association à la Fédération si FRANCE CRICKET ne modifie pas son Règlement Intérieur pour le rendre identique au document proposé par la Fédération, lors de son assemblée générale de mars 2008.

Il en est de même, si comme à son habitude, FRANCE CRICKET s'exonérant de son obligation de communication prévue tant par ses propres statuts (24 et 26-02), que par la Convention FFBS - FC (Article 2), ne faisait pas parvenir sous quinzaine au secrétariat général les différents textes votés par l'assemblée générale de FRANCE CRICKET, accompagnés du compte rendu de séance.

*** SPORTIF :**

Catégories d'âges :

Le Comité Directeur vote les catégories d'âges suivantes pour l'année 2008 :

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
SENIOR	1988 et avant		
JUNIOR	1989 / 1990 / 1991		
CADET	1992 / 1993/ 1994		
MINIME	1995 / 1996 / 1997		
BENJAMIN	1998 / 1999 / 2000		
POUSSIN	Nés en 2001 et après		

Procédure d'Expulsion :

Exposé est fait au Comité Directeur des conséquences d'une déréglementation de la procédure d'expulsion.

Une proposition formulée par la CNAB retirait la procédure d'expulsion aux arbitres pour la confier à *posteriori* à une Commission *ad hoc* qui devait décider ou non de poursuivre les contrevenants devant la Commission Fédérale de Discipline.

Toute suppression de la procédure actuelle reviendrait à une convocation devant la Commission de discipline dans le délai de 3 mois prévus par les textes légaux, aucune motivation ne pouvant plus être exprimée pour une dérogation au droit général devant l'urgence de la situation.

En l'état actuel, tant des disponibilités humaines en bénévoles – manque de Commissaires Techniques qui pourraient acter au nom de la Fédération, en lieu et place des Arbitres sur le terrain, que de la réglementation française, le Comité Directeur n'envisage pas de revenir sur les conditions relatives à la procédure d'expulsion définie par le Règlement de Discipline fédéral.

Surclassements – double surclassements :

Le Comité Directeur décide, tant que les services ministériels compétents n'auront pas communiqué de nouveaux textes légaux, que ces problèmes soient traités, conformément aux dispositions de l'article 31 des Règlements Généraux, en respectant les dispositions des arrêtés du 1^{er} juin 1955 et du 28 mars 1961 traitant de ces problèmes.

Demande de dérogation de la durée d'un prêt :

La Direction Technique Nationale demande pour les Joueurs et Joueuses ayant intégré en qualité d'interne un pôle France ou Espoir de la Fédération, une dérogation aux dispositions des articles 26 et 27 des Règlements Généraux relatifs aux prêts, en autorisant celles-ci et ceux-ci à être prêtés, soit dans le même Club, soit dans 2 Clubs différents pendant toute la durée de leur présence en Pôle.

Le Comité accorde cette dérogation uniquement pour les Internes.

*** Circulaire Administrative :**

Le Comité Directeur abroge les dispositions de la Circulaire administrative 2007.

*** Retrait de Nomination :**

Suite à la défaillance de Monsieur Jean-Pierre BELVILLE, certaines affaires disciplinaires, dont quelques unes particulièrement graves, n'ont pu être traitées dans les temps, tant par la Commission Fédérale de Discipline que par le Conseil Fédéral d'Appel. Le Comité Directeur retire donc à Monsieur Jean-Philippe BELVILLE sa qualité de Représentant de la Fédération Chargé de l'Instruction des Affaires Disciplinaires.

*** Championnats Jeunes :**

Suite aux deux propositions de championnat présentées par la Commission Nationale Jeunes, le Comité Directeur souhaite que tous les championnats jeunes soient calqués sur la période scolaire et demande donc à la CNJ de mettre en application cette décision.

Les dates et lieux des plateaux restent à valider.

Concernant les conditions d'admission, le montant du chèque de caution est fixé à 150 €, les droits d'inscription étant maintenus à 100 €

*** Commission Nationale Sportive Softball :**

- Afin de répondre à la demande du Président de la Fédération et du Directeur Technique National, la CNSS propose d'organiser à titre d'essai un trophée national de softball mixte « balle molle ». Le week-end du 2 et 3 août initialement prévu pour une première phase finale en masculin sera utilisé à cette fin.

- Homologation des championnats suivants :

- Aquitaine : féminin fastpitch, mixte slowpitch, mixte fastpitch
- PACA : féminin factpitch
- IDF : féminin fastpitch et masculin fastpich

- A l'initiative du Président de la Fédération et du directeur Technique National, un groupe de travail est mis en place au niveau national afin de présenter au vote du Comité Directeur Fédéral de juin 2008, une série de mesures visant à relancer et à améliorer la situation du softball français.

Ce groupe est en cours de constitution et fera l'objet d'une communication ultérieure.

- Un remboursement des dépenses téléphoniques de la CNSS à hauteur de 30 euros par mois est accordé par le Comité Directeur.

- Championnat d'Europe slowpitch mixte :

Un représentant français du slowpitch mixte a été approché par l'ESF quant à la participation de la France à ce championnat d'Europe.

Suite aux différentes remarques, du Directeur Technique Nationale et des membres du Comité Directeur, quant au financement et au mode de sélection, la Fédération n'engagera pas d'équipe dans cette compétition.

COMITE DIRECTEUR du 15 mars 2008

Présents : Eric-Pierre Dufour, Nadège Esteban, Serge Makouchetchev, Jean-Marie Meurant, Denis Didier Rousseau, Gérard Cros, Jean-Luc Paturel, André Parker, Dominique Magnin, Michel Dussart, Virgile Amiot, Olivier Dubaut, Serge Bastien, Thomas Nagel.

Excusés : Françoise Lassaigne, Marie De Riols, Jean-Luc Paturel.

Absents : Christine Frey.

Assistent : christian Blacher

Début de la séance à 10h15.

*** Coupe du Monde de Baseball 2009 :**

Le Président, Eric-Pierre Dufour informe les membres du Comité Directeur sur l'avancée du dossier de la Coupe du Monde :

Thomas Nagel a mis en relation le Président de la Fédération avec la société qui s'est chargée de la communication pour le mondial de football. L'entretien a été très intéressant. La Fédération est dans l'attente d'une proposition de plan de communication et du devis correspondant.

Le Président tient à rappeler qu'actuellement il s'agit de la phase de faisabilité du projet, sachant que la Fédération a jusqu'à fin mai pour donner sa position définitive à l'IBAF quant à l'organisation de la 1^{ère} phase

L'IBAF souhaite la réintégration du baseball dans le programme olympique et veut s'appuyer sur l'organisation de la Coupe du Monde 2009 pour y parvenir. Ils veulent faire de cette compétition un événement de grande ampleur.

Ce projet ambitieux est risqué et les financements devront provenir de plusieurs sources (Ibaf, Ministère, Collectivités territoriales, partenaires)

Ce projet n'est viable que si l'ensemble du baseball français y participe. La Fédération ne parviendra pas seule à organiser ce 1^{er} tour de la Coupe du Monde.

*** Actualité :**

- AG dans les régions :

Présence de la Fédération dans les différentes Assemblées Générales des Ligues. Il est important pour les ligues de s'approprier le plan de développement mis en place par la Fédération.

- Etat de santé :

Le Comité Directeur souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Patrice Bienfait, Président de la Commission de Discipline de la Fédération.

- Congrès ESF :

Le Président de la Fédération et le DTN ont représenté la Fédération lors de ce congrès.

La gestion de l'ESF est inquiétante pour le développement de ce sport.

La langue Française a été retirée des Statuts de l'ESF. Malgré tout, ce vote étant passé avec moins de 2/3 des voix, le Président de la Fédération adressera un courrier au Président de l'ESF afin de lui demander de faire annuler cette disposition celle-ci n'ayant pas obtenue le nombre de voix nécessaires.

Modification des catégories d'âges : moins de 22 ans au lieu de moins de 21 ans, ce qui signifie que les catégories inférieures sont aussi modifiées (de 3 ans en 3 ans).

L'attribution quant à l'organisation des championnats et des coupes d'Europe a été effectuée lors de ce congrès ; cette attribution ayant été faite de manière très aléatoire !

Le softball européen a besoin de renouveau au niveau des instances dirigeantes afin de repartir sur de bonnes bases.

*** Assemblée Générale :**

Le Président espère tout d'abord que le quorum sera atteint sans difficulté comme l'année dernière et précise qu'il a souhaité que le déroulement de cette assemblée générale soit attrayant ; toutes les interventions seront accompagnées d'un support ou d'une présentation sur rétroprojecteur.

Il souhaite que la partie règlementaire et statutaire soit traitée rapidement afin d'aborder le plan de développement, le côté sportif et les licences.

Le nombre de clubs à jour de leur cotisation annuelle et donc en droit de voter à l'Assemblée Générale représente 268 voix, ce qui porte le quorum à 135 voix. Le quorum étant susceptible d'évoluer si certains clubs régularisent leur situation.

Si tous les clubs avaient été à jour, le nombre total des voix aurait été de 360 pour un quorum à 181 voix.

Les trophées fédéraux seront remis par certains membres du Comité Directeur. Des fiches de présentation annonceront chaque catégorie.

*** Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 2mars 2008 :**

Ajout page 4 : RGES Softball

"Incorporation à l'article 30.05.01 de la notion de tiers des rencontres jouées pour accéder aux phases finales d'un championnat."

Validation à l'unanimité

*** Affiliations :**

Le club d'Euro Cricket (093011) avait été radié lors du Comité Directeur du 1^{er} décembre 2007 car il était redevable de la cotisation et des licences 2007 (chèques impayés). Ce club s'est acquitté de sa dette 2007 auprès de la Fédération.

Le Comité Directeur affine de façon définitive le club d'Euro Cricket sous le numéro 093018

*** Conciliation :**

Suite à la requête du Baseball Club de Toulouse formulée auprès du CNOSF quant à l'attribution de la Coupe d'Europe de Baseball 2008 et après l'audience ayant réuni les deux parties, le conciliateur vient de rendre son rapport en déboutant le club de Toulouse quant à sa demande.

En conclusion de son rapport, il demande au club de Toulouse de s'en tenir à la décision de la Fédération.

Le Président de la Fédération tient à remercier Monsieur Gilles Bizot pour son travail sur ce dossier.

*** Commission sportive :**

Afin de ne pas se retrouver confronté aux difficultés rencontrées lors du championnat élite 2007 avec le forfait en cours d'année du club de St Lô, le Comité Directeur demande à la Commission Technique de s'assurer que tous les clubs engagés dans les championnats nationaux peuvent assumer financièrement le championnat dans son intégralité sachant qu'une attention particulière est demandée pour le Stade Toulousain Baseball et pour le PUC.

Le Comité Directeur acte sur le fait que si un club déclare forfait général en cours de saison, ce club sera rétrogradé à la dernière place du championnat, la formule du championnat restant inchangée.

*** Présidences de Commissions :**

Sont nommés par le Comité Directeur :

Commission Fédérale Scorage et Statistiques :

Michel DUSSART

Commission Nationale Sportive Baseball : Jean-Luc PATUREL

Commission Nationale Sportive Softball :

Jean-François MARIET

Commission Nationale Arbitrage Baseball :

Serge MAKOUCHETCHEV

Commission Nationale Arbitrage Softball : Gin BATS

Commission Fédérale Jeunes : Olivier FAURE

Commission Fédérale Scolaire et Universitaire :

Pascal BARTHE

Commission Fédérale Juridique : Patrick TUGAULT

Commission Fédérale Formation : Nadège ESTEBAN

Commission Fédérale Médicale : Virgile Amiot

Commission Fédérale de la Règlementation : Patrick TUGAULT

Commission Fédérale Développement :

Denis Didier ROUSSEAU

Commission Fédérale Technique : Jean-Marie MEURANT

Les commissions suivantes ne sont pas pourvues et feront l'objet d'un nouvel appel à candidature :

Commission Fédérale Financière
Commission Fédérale terrains et Equipements
Commission Fédérale Sport en Entreprise
Commission Fédérale Communication
Commission Fédérale Femme et Sport

Le Secrétaire Général rappelle que chaque membre du Comité doit intégrer une Commission.

Plusieurs personnes se sont fait connaître auprès du Secrétaire Général afin de travailler au sein de différentes commissions en qualité de membres. Les noms de ces personnes seront communiqués aux présidents des différentes commissions afin que ces deniers puissent constituer leur commission pour proposition au prochain Comité Directeur.

* **France Cricket :**

Le Président de France Cricket intervient concernant une décision prise lors du Comité Directeur du 2 mars 2008 concernant France Cricket; décision venant à l'encontre du vote du Comité Directeur du 26 janvier 2008.

En effet, le Comité Directeur de janvier avait voté pour la création d'une commission de discipline de 1^{ère} instance pour gérer la discipline du cricket, le Comité Directeur de début mars est revenu sur cette décision. Si France Cricket ne se conforme pas à cette décision sous quinze jours, la convention sera dénoncée ; convention qui régit les relations entre les 2 entités.

Le Président de France Cricket pose le problème d'une Commission de Discipline unique sur le plan national. Il regrette que cette commission ne soit pas déconcentrée au niveau des régions comme cela se fait au sein d'autres fédérations. Il indique que c'est avant tout une décision politique du Comité Directeur qui doit ensuite être formalisée dans les textes fédéraux par les juristes.

Le Président de France Cricket demande la constitution d'un groupe de travail, composé des présidents des 3 commissions sportives, des présidents de la commission arbitrage baseball et de la commission arbitrage cricket et du président de la commission de la réglementation, afin de définir des principes d'organisation collective quand à l'aspect de la discipline (commission, convocation ...).

Suite à la décision du Comité Directeur du 2 mars, Monsieur Dubaut, de par sa position du Président du PUC et de son attachement au Baseball, se met « en congé de la Présidence de France Cricket ». Monsieur Eddy Canon, le Secrétaire Général assurera l'intérim.

A l'issue de la réflexion qui sera menée par le groupe de travail, si aucune solution n'est trouvée et que la suppression de la commission de discipline cricket de 1^{ère} instance est confirmée, dès cette notification par écrit par le Président de la Fédération, Monsieur Dubaut démissionnera de la Présidence de France Cricket et de ce fait du Comité Directeur de la Fédération.

Le Président de la Fédération intervient en précisant qu'une rencontre sera très prochainement programmée afin d'essayer de trouver une solution à ce problème. Il tient à préciser qu'il a toujours été en faveur de l'ouverture au cricket et que si ce dernier devait sortir du giron fédéral il serait préférable de le faire de la meilleure manière possible. Il n'est pas favorable à cette solution radicale mais il demande tout de même à France Cricket de lui communiquer régulièrement des informations sur l'activité du Cricket, ce qui n'est pas le cas actuellement.

* **Contrats :**

- Winner Eagle :

Un contrat de partenariat entre la société Winner Eagle et la Fédération Française de Baseball est proposé aux membres du Comité Directeur :

Ce contrat prévoit de communiquer sur la société Winner Eagle via son logo sur le site internet de la Fédération et la structure gonflable « le road show », de plus la société sera présente lors de certaines manifestations fédérales : Assemblée générale, interligues, finale élite baseball, congrès des entraîneurs.

En contre partie, Winner Eagle s'engage à verser une participation financière et à fournir du matériel (coupes, trophées ...) pour un montant équivalant à la participation financière.

Durée du contrat : 1 an

Validation par le Comité Directeur

- Stadeo :

Certains membres du Comité Directeur souhaitent que des précisions soient apportées sur différents articles notamment en termes de publicité sur les terrains, de droit d'images et de leur revente, de durée du contrat ...

Le Comité directeur met en avant la spécificité de ce contrat l'objet étant lié, entre autres, à la captation et la diffusion d'images appartenant à la Fédération. De ce fait il est demandé de se rapprocher de services extérieurs compétents en la matière afin de connaître les droits et les devoirs des 2 parties.

Le contrat sera communiqué au nouveau Président de la Commission Juridique pour étude et avis. D'autre part le Président de la Fédération se rapprochera du CNOSF afin d'obtenir des informations sur ce type de contrat.

Le Président de la Fédération tient à rappeler que cette opération ne coûte rien à la Fédération tout en donnant une certaine visibilité de nos disciplines et que ce type de partenariat est important pour la Fédération.

Divers :

- Autorisation sportive :

Une licenciée softball, Valentine Magnee, de la Ligue Rhône Alpes a sollicité le Secrétaire Général de la Fédération pour obtenir l'autorisation d'évoluer au sein du club de Turin.

Le Comité Directeur n'y voit pas d'inconvénient à condition que cette dernière n'évolue pas en même temps dans le championnat français.

Le Président de la Commission Sportive Softball sera saisi à ce sujet afin de connaître plus précisément la position de cette joueuse.

- Assurance complémentaire :

La Fédération a le devoir de communiquer sur le fait qu'une assurance complémentaire peut être souscrite à titre individuel. Le problème se pose quant à la diffusion de cette information. Actuellement la Fédération communique via son site internet et met à disposition des licenciés l'information nécessaire sur ce sujet

- Problème du double surclassement pour les deuxièmes années cadets :

Le Médecin fédéral intervient sur ce sujet en souhaitant que le Comité Directeur revienne sur sa décision précédente et de ce fait permette le double surclassement pour les deuxièmes années cadets (à certaines conditions).

Le texte du Ministère de 1961 n'ayant pas évolué à ce sujet, le Comité Directeur ne souhaite pas prendre de risque et de ce fait applique la réglementation en vigueur.



2008

Fédération Française de Baseball & Softball

2008

N3

PROCES VERBAUX

Mai 2008

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR
du 24 mai 2008**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Nadège Esteban, Serge Makouchetchev, Jean-Marie Meurant, Denis-Didier Rousseau, Gérard Cros, André Parker, Dominique Magnin, Michel Dussart, Virgile Amiot, Serge Bastien, Thomas Nagel, Françoise Lassaigne, Jean-Luc Paturel, Laetitia Sellier, Gilles Bernard-Stoll, Alain Roucan.

Excusés : olivier Dubaut, Marie De Riols, Christine Frey.

Assistent : Christian Blacher, Eric Elsensohn, Céline Berton, Olivier Faure (matin), Patrick Tugault (à partir de 12 heures), Gilles Bizot (après-midi)

Début de la séance à 10h15.

*** Mot d'accueil :**

Le Président tient à remercier les membres du Comité Directeur pour leurs messages de soutien et d'amitié.

Le retrait des affaires fédérales, durant un mois et demi, lui a permis de se rendre compte de certaines carences et une certaine rigueur s'impose jusqu'à la fin de la mandature.

*** Coupe du Monde de baseball :**

Le Président tient à revenir sur la décision de renoncer à l'organisation de la Coupe du Monde de Baseball 2009 :

Un énorme travail a été réalisé sur ce dossier durant plusieurs mois. Un accord de principe avait été donné par l'IBAF en début d'année notamment sur les conditions financières.

Lors du congrès de la CEB à Malte, l'IBAF n'a pas maintenu les garanties financières promises et de ce fait, afin de ne pas mettre la Fédération en péril, le Bureau fédéral a décidé de ne pas maintenir sa candidature pour l'organisation de la première phase de la coupe du Monde.

Actuellement, sur le plan sportif, la Fédération n'a aucune information quant à l'éventuelle participation de l'équipe de France à cette Coupe du Monde 2009.

*** Assemblée Générale du CNOSEF :**

Le 21 mai 2009, le Président de la Fédération a assisté à l'Assemblée Générale du CNOSEF.

Le discours du secrétaire d'état au sport laisse envisager le pire pour le mouvement associatif sportif français. Il en ressort un fort sentiment de malaise et une grande crainte pour la survie du sport.

Toute une série de mesures est prévue avec entre autres : la diminution de 7 à 10 % des conventions d'objectifs (argent qui provient de la Française de jeux), la diminution du nombre de

CREPS, la réduction des cadres d'état, la rénovation de l'INSEP qui va être privatisé

Le message du Ministère est clair : il va falloir passer à la professionnalisation !

*** Accueil des nouveaux membres du Comité Directeur :**

Les nouveaux membres du Comité Directeur (Mademoiselle Laetitia Sellier et Messieurs Alain Roucan et Gilles Bernard Stoll, Laetitia Sellier) se présentent à l'ensemble des membres du Comité Directeur en précisant leurs intentions quant à leur engagement au niveau de l'organe décisionnel de la Fédération.

Le Président de la Fédération tient à rappeler que les membres du Comité Directeur viennent pour défendre les intérêts de la Fédération et non les intérêts de leur club ou de leur ligue.

*** Approbation du procès Verbal :**

Le Secrétaire général présente le Procès Verbal du Comité Directeur du 15 mars 2009. Aucune remarque n'est formulée par les membres présents.

Approbation à l'unanimité.

*** Affiliations :**

• **Green Tigers, ASC de Lapoutroie (68)**

Président : Bernard SCHMIIT; JO du 25 janvier 1971
Jeunes issus de l'UNSS qui montent une équipe cadet sous la bienveillance de leur professeur d'EPS.

Avis Favorable pour affiliation provisoire sous le numéro 068003, en attente de la prise de licences

• **Eela Udayam à Bussy Saint Georges (77)**

Président : Kandiah Karthigesu SRITHARAN; JO du 22 Janvier 2003

Club de cricket à forte vocation éducative, orienté vers les jeunes ; club qui dispose d'un terrain

Avis Favorable pour affiliation provisoire sous le numéro 077017, en attente des avis du CD et de la Ligue

• **Mediterranean cricket club (06)**

Président : Graham Kelsey; déclaration au JO du 12 avril 2008

Club de cricket à forte vocation éducative, orienté vers les jeunes ; club qui dispose d'un terrain

Avis Favorable pour affiliation provisoire sous le numéro 006030 ; en attente des avis de la Ligue et de la prise de licences

*** Licences non pratiquant officiel :**

Une demande est présentée au Comité Directeur : Georges MOUART, dirigeant de la Ligue d'Aquitaine.

Validation par le Comité Directeur

*** Demande d'assimilation :**

Une demande d'assimilation de joueur étranger est présentée au Comité Directeur par le club du P.U.C. concernant Monsieur

José CUETO, de nationalité Cubaine, qui justifie de 5 années consécutives de licence auprès de la Fédération.

Validation par le Comité Directeur

*** Commission Fédérale Jeunes :**

Propositions par la Commission Fédérale Jeunes des formules de championnats de France jeunes (minimes et cadets) 2008 sachant que ces formules sont provisoires (uniquement sur 2008)

Le Président de la CFJ, Olivier Faure, souhaite organiser une réunion lors des interligues 2008 en Aquitaine pour que tous les clubs puissent s'exprimer afin de trouver la meilleure formule.

L'objectif étant de présenter au Comité Directeur pour septembre 2008 des championnats jeunes sur les 4 prochaines années.

Pour 2008, le CFJ a tenu compte des calendriers nationaux et élite afin que les championnats jeunes 2008 ne coïncident pas avec les finales de l'élite et de la nationale.

La Formule de ces championnats est « open », mais avec une validation préalable par la Ligue. De plus, il est précisé que le terme Open s'applique dans le cadre d'une équipe constituée qui a déjà participé en championnat.

Le Comité Directeur demande que soient joints à ces formules de championnats, les conditions d'engagement et de participation.

La CFJ lancera un appel à candidature pour l'organisation des plateaux et des finales, pour un retour des candidatures fixé au 30 juin.

Le Comité Directeur de la Fédération tient à rappeler au Président de la CFJ que sa volonté, depuis quelques années, est que les championnats jeunes soient calqués sur le rythme scolaire.

Intervention de Serge Bastien, ancien Président de la CFJ, quant au fait que les finales minimes soient de nouveau fixées en septembre alors que l'orientation avait été donnée par le Comité Directeur depuis ces dernières années pour que les finales minimes soient calquées sur le rythme scolaire.

Une proposition pour les championnats 2009 sera faite par la Commission Fédérale Jeunes dès septembre – octobre 2008.

Concernant la proposition de championnat de France benjamin, le Président de la Fédération intervient quant à la dénomination. « Championnat de France » implique certaines conditions, dont la pratique régulière, vis-à-vis du Ministère ; ces conditions n'étant pas remplies il serait préférable de l'appeler « Coupe de France ».

Validation par le Comité Directeur pour la création de la Coupe de France benjamin

Le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale Jeune de veiller à la mise en place et à l'application des différents cahiers de charges pour toutes les compétitions jeunes. A ce titre la CFJ se rapprochera de la Commission Fédérale Technique.

Sujets de réflexion à mener sur les catégories jeunes:

- Le Directeur Technique National intervient pour préciser qu'il serait intéressant de mettre en place un guide sur l'encadrement des jeunes.
- Comment clôturer la pratique des benjamins : mise en place ou non d'un nouvel événement ...
- Arbitrage et scorage chez les jeunes
-

*Validation des membres de la Commission Fédérale Jeunes :
Marc Williamson et Grégory Fages*

*** Commission Nationale Sportive Softball :**

Le Président de la Commission Sportive Softball tient à souligner l'énorme travail réalisé par les anciens membres de sa commission et les en remercie.

Malgré le travail fait en amont par la commission, les modifications effectuées par l'ESF concernant certaines dates de compétitions impliquent des modifications des calendriers nationaux.

La CNSS se trouve confrontée à une problématique permanente qui est de trouver des organisateurs pour les compétitions nationales. A ce problème vient s'ajouter le fait que l'organisateur doit payer à la Fédération un droit d'organisation, sachant que la plupart du temps ces frais sont doublés du fait que l'organisateur est aussi participant !

Intervention de Gilles Bernard-Stoll qui confirme les propos tenus par Jean-François Mariet, Président de la CNSS, à savoir que la Ligue Rhône-Alpes candidate à l'organisation d'une phase finale 2008 de softball se voit contrainte de faire un partenariat avec un club de la région pour équilibrer son budget afin de présenter sa candidature quant à l'organisation de cette manifestation.

Afin de pouvoir trouver des organisateurs pour les phases finales de softball 2008, le Président de la CNSS soumet, au Comité Directeur, une proposition de dérogation aux frais d'organisation.

Le Comité Directeur rejette cette proposition par 7 voix contre, 6 voix pour et 4 abstentions.

Intervention du Directeur Technique National pour préciser que la Convention d'Objectifs permet de mettre en place de actions et non de les financer en totalité.

La CNSS connaît des problèmes de validation des championnats en slow pitch (fond du gouffre) et en masculin. Concernant le championnat masculin, une demande de dérogation a été formulée par les clubs de Contes et de Pessac. A ce sujet le Président, Eric-Pierre Dufour, tient à préciser que lors de ses déplacements dans certaines régions, certains clubs avaient exprimé leur volonté d'intégrer le championnat national 2008 malgré le fait que leur propre championnat régional 2008 se déroulerait à posteriori du championnat national, du fait de la communication tardive des formules de championnats.

Dérogations accordées, à titre exceptionnel et uniquement pour cette année, par le Comité Directeur aux clubs de Contes et de Pessac par 16 voix pour et 1 abstention.

Un Travail doit être effectué sur les cahiers des charges des compétitions en collaboration avec la Commission Fédérale Technique.

Jean-François Mariet est nommé Commissaire Technique sur les Interligues softball 2008.

La Ligue Rhône Alpes s'est portée candidate auprès de la CNSS pour l'organisation des finales féminines les 20 et 21 septembre 2008.

Le Comité Directeur valide cette candidature et demande le respect des différents cahiers des charges correspondants.

Validation de membres de la Commission Nationale Sportive Baseball : Alain Roucan

*** Commission Nationale Sportive Baseball :**

Un courrier AR, adressé au Président de la Fédération, cosigné par Beaucaire, Rouen, Montigny et Toulouse ,concernant une demande de modifications du calendrier des championnats Elite et Nationale 1 du fait de la non représentation de la France au championnat du monde universitaire courant juillet.

Après avis de la CNSB, le Comité Directeur n'accède pas à la demande de ces clubs.

Cette décision est motivée par le fait qu'une réunion élite a été organisée courant décembre 2007, réunion à laquelle le calendrier Elite a été présenté et accepté par tous les clubs élite.

Concernant la N1A, la CNSB statuera sur les demandes individuelles de report sur la période considérées.

- Proposition de modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

Le Président de la Commission Nationale Sportive Baseball demande au Comité Directeur de modifier le contenu de l'article 31.01.01 des RGES Baseball concernant le nombre d'étrangers figurant sur la feuille de match.

Cette demande trouve son origine dans la volonté de mettre en conformité le texte des « Règlements spécifiques » avec les dispositions des RGES Baseball, seule réglementation officielle régissant le Baseball français.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation rappelle qu'une modification du Règlement Intérieur a été votée lors du Comité Directeur du 2 mars 2008 autorisant, entre autre, la publication d'opuscules non réglementaires pour chaque championnat (Cahier des Charges ou Règlements Spécifiques ou autres dénomination).

Le Comité Directeur avait insisté pour que le libellé de ces opuscules ne puisse se substituer à la réglementation fédérale et en particulier aux RGES Baseball et ses annexes, que lorsqu'une dérogation conforme au libellé des dispositions de l'article 73 du Règlement Intérieur, le précise de façon formelle.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation ayant rappelé ces dispositions par courrier au Président de la Commission Nationale Sportive Baseball, la disposition précitée portant sur le nombre d'étrangers - dont le principe de déréglementation a été accepté par le Comité Directeur du 2 mars 2008 -, sera déréglementée à la date de la publication, par la CNSB, d'une nouvelle mouture des « règlements spécifiques » indiquant de façon précise cette déréglementation, en conformité avec les dispositions de l'article 73 du Règlement Intérieur fédéral. Vote à l'unanimité.

- Rencontres SENART – ROUEN du 18 mai à Rouen :

Le problème des rencontres qui n'ont pu se disputer entre les équipes de Sénart et de Rouen sur le terrain de Rouen par le refus des responsables de ce club d'essayer de remettre en état le terrain après de fortes pluies est évoqué.

Après étude des Règles et Règlements, aucune disposition coercitive ne peut être mise en œuvre.

Le Comité Directeur prend cependant note de l'attitude contraire à l'esprit sportif et anti-fairplay du Club de Rouen pour avoir refusé la remise en état du monticule du terrain de Rouen, et interdit, de ce fait, le déroulement des 2 rencontres prévues au calendrier officiel, et blâme ce Club pour cette attitude.

D'autre part, la CNSB a noté l'inscription sur la feuille de match de joueurs non présents sur le terrain.

Eu égard à la réglementation sportive, cette façon de faire, encore une fois contraire à l'esprit sportif, semble remplir toutes les conditions d'une tentative de fraude. Le Comité Directeur donne un avertissement au Club de Rouen.

Par ailleurs, il semblerait que l'un des joueurs inscrit sur la feuille de match mais non présent sur le terrain puisse disposer d'une licence homologuée par la Fédération grâce à une assertion non confirmée dans les faits.

Au cas d'espèce, cette licence a été délivrée par la Fédération, le Club ayant certifié que ce joueur avait passé sa visite de non contre indication à la pratique sportive. Il apparaît aujourd'hui qu'il ne semble pas que ce soit réellement le cas.

Le Comité Directeur demande qu'une enquête soit diligentée afin de savoir si ce joueur disposait bien d'un certificat de non contre indication à la pratique sportive à la date de sa demande initiale de licence 2008.

Au cas contraire, le Comité Directeur, à l'initiative du Président de la Commission Fédérale Juridique, et en respect des dispositions des articles 28.02 et 28.03.01 des RGES Baseball, demande que les responsables du Club de Rouen soit déferés pour fraude et faux en écriture privée devant la Commission Fédérale de Discipline.

- Modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

Le Comité Directeur décide de l'application immédiate des dispositions suivantes, et demande au Président de la Commission Fédérale de la Réglementation d'inclure directement ces dispositions dans les RGES Baseball aux articles 22 et 18 et à l'annexe 2 de ceux-ci :

1/ Le Comité Directeur décide que l'inscription sur une feuille de match d'un joueur non présent au moment de l'échange des ordres des batteurs lors d'une rencontre de compétition de Baseball soit sanctionnée pour le Club fautif, par une pénalité financière définie annuellement par le Comité Directeur,

2/ Le Comité Directeur décide d'un montant de 150 € par infraction, par rencontre et par joueur, assortie d'un match perdu par pénalité (9-0) pour le Club fautif, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 28.02 des RGES Baseball concernant les fraudes et tentatives de fraude,

3/ Le Comité Directeur décide que lorsque l'arbitre en chef est amené à rayer le nom d'un ou de plusieurs joueurs inscrit sur la feuille de match et non présents sur le terrain au moment de l'échange des ordres des batteurs lors d'une rencontre de compétition de Baseball, l'original de la feuille de match reste sous la responsabilité de l'arbitre en chef dans les mêmes conditions que celles déjà définies dans les cas de protêt et de réclamation (24.01.02),

Par ailleurs, le Comité Directeur décide que les Commissions concernées travaillent sur un règlement stipulant que lorsqu'un Club qui reçoit refuse de faire effectuer la remise en état de son terrain, afin que des rencontres prévues au calendrier officiel ne puissent se dérouler, l'arbitre en chef puisse accorder le bénéfice de la rencontre à l'équipe qui visite (0/9), même si ce dernier n'est pas en charge du terrain tel que défini à l'article 4.01 des Règles Officielles de jeu.

Validation par le Comité Directeur des membres de la Commission Nationale Sportive Baseball : Gilles Bernard- Stoll, Julien Demaux, Olivier Dubaut et Stéphane Février

*** Challenge de France :**

Le Président de la Fédération tient à rappeler que la Fédération est propriétaire de l'évènement et à ce titre délègue l'organisation à un club, un CD ou une Ligue. Cela implique le respect par l'organisateur des règles établies par la Fédération. Pour des raisons de santé, le Président n'a pu se déplacer sur l'évènement et l'image qu'il a pu en voir au travers de la retransmission effectuée par Stadeo est indigne de la Fédération. Il est inadmissible qu'une cérémonie de clôture se déroule de la

sorte : pas de visuel fédéral, pas de discours fédéral, aucune organisation préalable

Le Président souhaite la constitution d'un groupe de travail sur l'établissement d'un protocole des événements fédéraux.

D'autre part, suite aux remarques formulées par Jean-Luc Paturel, une réunion sera organisée avec les différents acteurs de cette compétition afin d'améliorer et de clarifier de nombreux points.

*** Plan de développement :**

Une stagiaire, Julie Martin, a été missionnée sur la mise en œuvre du plan de développement.

Présentation du bilan des actions actuelles par Denis-Didier Rousseau :

- *Challenge Diamant* :

La ligue du Limousin a été sollicitée par la Fédération afin de tester la mise en place du Challenge Diamant.

Le club de Baseball de Limoges a répondu favorablement à cette sollicitation et donc la Fédération accompagnera ce club pour un test grandeur nature de ce projet avant sa mise en place au niveau national dès septembre 2008.

- *Outil interactif* :

L'objectif est de fournir une version définitive (qui sera amenée à évoluer) pour fin juillet. Outil sous forme de CD et en ligne sur le site de la Fédération.

- *Projet de labellisation* :

La mise en place de ce projet est prévue pour la fin d'année. Il reste encore du travail à réaliser sur ce dossier. La labellisation des clubs est un passage nécessaire et indispensable pour la reconnaissance de nos clubs au niveau des instances sportives nationales.

- *Actions pilotes* :

Actions destinées à ouvrir des voies prospectives pour des actions futures dans le cadre du développement et d'élargissement des pratiques.

Les 2 actions pilotes se sont déroulées avec succès à Montpellier et Troyes ; des partenariats ont été constitués dans ces 2 cas. Présentation des photos sur les actions menées à Montpellier (sport adapté) et à Troyes (USEP).

Pour la Fédération l'élargissement des pratiques est nécessaire pour son développement.

Suite à ces actions menées au sein de régions, il y a un travail à faire sur le partenariat entre les différentes entités fédérales, sachant que le milieu du handicap ou du sport adapté est très difficile à pénétrer.

Il faut aussi se servir des actions menées au sein d'autres clubs ou régions afin de mutualiser les différentes expériences.

L'important est de sensibiliser les gens sur nos sports et d'essayer de faire changer les mentalités.

Concernant le milieu scolaire, il est primordial de former et d'informer les instituteurs car le retour sur le primaire est beaucoup plus important qu'au niveau du collège.

Dans le cadre de l'élargissement des pratiques il y a aussi la possibilité de toucher le public du 3^{ème} âge.

Remerciements formulés par le Président pour le travail et l'investissement de Denis-Didier Rousseau sur le plan de développement.

*** Séminaire Fédéral :**

Le Comité Directeur inscrit dans ses priorités pour 2008 la tenue du séminaire fédéral.

Les thèmes abordés seront entre autres : la formation, les orientations sur l'emploi, les infrastructures, la communication et les nouvelles pratiques.

Le séminaire fédéral se déroulera du 7 au 9 novembre 2008. La Ligue Limousin, candidate en 2007 pour 2008, sera contactée par la Fédération afin de savoir s'ils souhaitent toujours l'organiser dans le respect du cahier des charges. A défaut, l'organisation sera proposée à la Ligue P.A.C.A.

*** Chef de délégation :**

Le Président de la Fédération insiste sur l'importance du rôle de chef de délégation.

Etablissement d'un cahier des charges précisant les différentes caractéristiques de la fonction.

Certaines modifications sont à apporter au document initial suite aux remarques formulées par Serge Bastien et Jean-Luc Paturel

Pour l'équipe de France U 22 softball féminin le Comité Directeur nomme Gilles Bernard Stoll comme chef de délégation.

*** Direction Technique Nationale :**

La signature de la Convention d'Objectifs a été effectuée le 17 avril avec le Ministère des Sports en présence du Président, Eric-Pierre Dufour et du DTN, Eric Elsensohn.

Le Président estime que c'est une « mauvaise Convention d'Objectifs » dans la mesure où il n'y avait aucune négociation possible et que tout était prévu à l'avance.

La Fédération a subi, comme toutes les autres fédérations, une baisse de la subvention attribuée par le Ministère des Sports

Concernant le cricket, le Ministère a été très clair dans la mesure où si France Cricket souhaite quitter la Fédération, il ne sera plus reconnu par le Ministère et de ce fait ne percevra plus de subvention pour leurs équipes de France.

D'autre part, la Fédération risque d'être confrontée à un problème de taille dès 2009 du fait que le baseball et le softball ne sont pas au programme des Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Dans ce contexte, le risque est que, dès 2009, le Ministère des Sports ne considère plus notre Fédération comme olympique, ce qui a une incidence non négligeable sur le montant de la subvention allouée ainsi que la mise à disposition des cadres techniques.

De plus, la Fédération va devoir présenter, au Ministère des Sports, des dossiers de reconnaissance de haut niveau pour le baseball et le softball sachant que les critères retenus risquent de poser des problèmes quant à la discipline du softball.

Le Directeur Technique National remet à l'ensemble des membres du Comité Directeur le calendrier sportifs 2008 des équipes de France ainsi que la constitution des différents staffs.

Les objectifs fixés, pour les équipes de France, sont :

EDF Seniors Baseball : préparation du championnat d'Europe 2010.

EDF Espoirs Baseball : 4^{ème} place au Championnat d'Europe 2008 et surtout préparation du Championnat d'Europe Seniors 2010

EDF Junior Baseball : préparation du championnat d'Europe Junior 2009 avec comme objectif la 4^{ème} place

EDF Senior Softball : préparation du championnat d'Europe 2009

EDF Junior Softball : 7^{ème} place au championnat d'Europe 2008

EDF U22 Softball : 7^{ème} place au championnat d'Europe 2008

Elaboration, par la Direction Technique Nationale, d'un document sur l'accompagnement pédagogique. Guide méthodologique mis à la disposition des ligues, comités Départementaux et clubs.

Nadège Esteban s'informe quant à l'éventuelle pérennisation du poste occupé par Raina Hunter.

Le Président, le DTN, le Trésorier et la D.A.F. doivent se réunir pour aborder, entre autres, ce sujet. Les différents plans de pérennisation doivent être étudiés afin que soient chiffrés tous les éléments.

Le Ministère des Sports accorde au travers de la Convention d'Objectifs des vacances pour le médecin en charge de la coordination et du suivi médical des sportifs de haut niveau.

C'est donc à ce titre que le Médecin Fédéral, Virgile Amiot, percevra une rémunération de 3 000 € sur la Convention d'Objectifs 2008.

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur.

* **Interligues :**

Au vu du peu d'équipes de Ligues engagées, le Comité Directeur accède à la demande de la Ligue d'Aquitaine de modifier, si nécessaire, la durée de la compétition.

La commission fédérale technique se rapprochera du comité d'organisation afin de fournir les différents règlements et les calendriers sportifs.

Un bilan sera fait à l'issue des interligues 2008 notamment sur les dates les plus appropriées pour organiser cette compétition.

* **France-Cricket :**

Le sujet du contrôle de légalité des décisions de France-Cricket, et en particulier sur les modifications apportées tant aux statuts qu'au règlement intérieur de ce dernier est évoqué ; en particulier les dispositions disciplinaires contraires au droit actuel français.

L'attention du Comité Directeur est attirée par le Président de la Commission Fédérale Juridique, d'une part, sur l'illégalité de telles procédures, et d'autre part, sur les explications de France-Cricket tendant à faire croire que cet organisme n'était pas au courant des dispositions prises à son égard lors du Comité Directeur du 2 avril 2008, malgré une notification écrite de ces dernières.

Le Comité Directeur touchant à sa fin et beaucoup de membres s'étant déjà levés et préparés à partir, la sérénité des débats n'étant plus assurée, aucune décision n'est légalement arrêtée, et ce point sera présenté à nouveau lors d'un Comité Directeur ultérieur.

* **Divers :**

- **Licences 2008 :**

Un point sur l'ensemble des clubs a été réalisé par les services administratifs de la Fédération.

Il est mis en évidence qu'à ce jour plus de des licences 2007 n'ont pas encore été renouvelées.

Un constat est fait sur la prise globale des licences et il en ressort que de nombreux clubs ne « licencient » pas auprès de la Fédération tous leurs adhérents ce qui pose un réel problème quant à l'assurance et à la responsabilité de chacun.

Un courrier sera adressé aux ligues par le Secrétariat Général afin que les vérifications des licences soient systématiques et ce quelque soit le niveau de championnat et la catégorie d'âges.

D'autre part, une relance a été effectuée auprès des clubs afin que les clubs non à jour de leur cotisation régularisent leur situation.

- **Contact avec Cuba :**

Jean-Marie Meurant s'est rendu, à titre personnel, à Cuba. Il en a profité pour rencontrer des responsables de la Fédération Cubaine. Des possibilités sont offertes sur la mise à disposition d'entraîneurs cubains.

Jean-Marie Meurant est le référent de la Fédération Française sur ce dossier. Un courrier sera adressé aux clubs afin de les informer.

- **Péréquations :**

Sur demande de Monsieur Alain Marchi, en charge de péréquations, le Club de Sénart se voit appliquer une pénalité financière de 250 € pour retard de paiement et ce malgré les diverses relances qui leur ont été adressées.

- **Communication :**

Une présentation de la sélection de l'équipe de France Senior a été organisée par la Fédération avec une retransmission par son partenaire Stadéo.

Il est à regretter que la confidentialité, demandée aux clubs dont les joueurs étaient sélectionnés, n'ait pas été respectée.

La Fédération organisera courant juin une conférence de presse pour le draft de Frédéric Hanvi. En effet, ce joueur drafté en été 2007 par les Twins de Minnesota rejoindra son équipe fin juin 2008.

- **barème de remboursement fédéral :**

Le Président de la CNAB a formulé une demande de revalorisation du barème fédéral justifié par le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter.

Cette demande intervenant en cours d'année budgétaire, il est précisé que ce point sera étudié lors de l'établissement du budget prévisionnel 2009. Le Trésorier insiste sur le fait que la recherche de produits financiers est nécessaire pour l'équilibre du budget.

L'étude sur la revalorisation du brème fédéral sera conditionnée par la réception des différents budgets prévisionnels 2009 fournis par les commissions nationales et fédérales.



2008

Fédération Française de Baseball & Softball

2008

N4

PROCES VERBAUX

Septembre 2008

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**BUREAU FEDERAL
du 13 septembre 2008**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Dominique Magnin, Françoise Lassaigne, Jean-Marie Meurant.

Excusés : Nadège Esteban, Dominique Magnin, André Parker, Denis-Didier Rousseau.

Assistent : Eric Elsensohn, Céline Berton

Ouverture de la séance à 10h30, par le Président Eric-Pierre DUFOUR.

Le Bureau Fédéral se réunit pour traiter les appels reçus à ce jour :

*** Appel du Club des Huskies de Rouen (match Sénart / Rouen) :**

Enoncé des faits :

La Commission Nationale Sportive Baseball, en date du 12 août 2008, a infligé une défaite par pénalité au club de Rouen, suite au match Sénart / Rouen qui s'est déroulé le 10 août 2008.

Le motif notifié par la C.N.S.B. est le suivant :

« *Rouen a enfreint les dispositions de l'article 31.02.01 des R.G.E.S. baseball, le remplacement d'un joueur étranger (K. Perez) par un autre joueur étranger (R. Perez) n'ayant pas été fait nom pour nom dans l'alignement de Rouen.* »

Appel du Club de Rouen au Bureau Fédéral :

En date du 14 août 2008, le club de Rouen fait appel de cette décision auprès du Bureau Fédéral de la Fédération.

Pour sa défense, le club de Rouen s'appuie sur le fait que l'article 31.02.01 des R.G.E.S. ne peut pas s'appliquer.

Ils exposent les faits : « *laurent Aoutin a remplacé Keino Perez. Puis Randy Perez a remplacé Jordan Bert. Il n'y a pas eu de remplacement d'un étranger par un autre étranger* »

Décision du Bureau Fédéral :

Le Bureau Fédéral après lecture de l'article 31.02.01 des R.G.E.S. et analyse des faits confirme la décision de la Commission Nationale Sportive Baseball en application de cet article, *par 3 voix pour et 1 abstention*

Il y a eu une confusion entre la position défensive et la position à l'attaque de la part du club de Rouen.

*** Appel du Club des Huskies de Rouen (licence Joris BERT)**

Enoncé des faits :

En application de l'article 30.04 des R.G.E.S., la Commission Nationale Sportive Baseball a notifié au club de Rouen que Monsieur Joris Bert n'est pas qualifié pour les « play-off » du

championnat élite 2008 du fait que la licence avait été invalidée par la Commission Fédérale Juridique.

Appel du Club de Rouen au Bureau Fédéral :

Pour sa défense le club de Rouen insiste sur la validité de la licence qui a été renouvelée en date du 7 février 2008, cette dernière ayant été annulée par la Commission Fédérale Juridique de la Fédération en date du 27 juin 2008.

En application de l'article 17 des Règlements Généraux, le club de Rouen insiste sur la validité de la licence car seule la C.N.S.B. peut, après appel et enquête, invalider une licence délivrée par la Fédération.

Décision du Bureau Fédéral :

Le Bureau Fédéral ne remet pas en question la décision de la C.N.S.B. car elle s'appuyait sur le fait que la licence de ce joueur n'était pas valide lors du contrôle effectué.

Par ailleurs, le club de Rouen ayant fourni les documents administratifs demandés à savoir, le contrat de travail, l'autorisation de sortie du club employeur et le certificat médical, le Bureau Fédéral propose au Comité Directeur de déroger aux dispositions de l'article 30.04 des R.G.E.S. Baseball et d'accorder une licence à Joris BERT malgré le fait que la demande de cette dernière soit postérieure au 1^{er} juin. Le Bureau souhaite également que le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale de la Réglementation de préparer une modification des R.G.E.S. concernant ce point, pour sa prochaine réunion.

Par ailleurs, de par son statut, ce joueur bénéficie de l'application de l'article 30.05.02 des R.G.E.S.

Décision prise par 3 voix pour et 1 abstention.

*** Saisine du Club des Andelys :**

En date du 25 août 2008, le Bureau Fédéral a été saisi par le Président du club des Andelys afin d'obtenir une indemnisation due à des modifications de dates du calendrier de N1 baseball.

Enoncé des faits :

Le calendrier sportif de N1 pour les play-offs et les play-downs a été communiqué par la C.N.S.B., aux clubs concernés, en date du 16 juin 2008.

Dès la fin de la 1^{ère} phase de championnat, le club des Andelys, connaissant son prochain adversaire pour la suite du championnat, réserva rapidement ses billets de train pour avoir les meilleurs tarifs afin de se rendre à Beaucaire le 7 septembre.

Le club des Andelys eu connaissance par hasard que ce match avait été reporté par la C.N.S.B. sur la demande du club de Beaucaire car certains de ses joueurs participaient au Championnat d'Europe Espoirs qui se déroulait sur la même période à Pampelune.

Surpris par cette décision non communiquée, le Président du club des Andelys prenait contact avec le Président de la C.N.S.B., ce dernier rétablissant immédiatement le calendrier initial.

Ce n'est que suite à un contact téléphonique avec un responsable du club de Beaucaire que les 2 clubs décidèrent d'un commun accord de reporter le match au 12 octobre dans un souci d'équité sportive.

L'incidence financière est que le club des Andelys n'a pas pu obtenir le remboursement intégral des billets déjà payés.

Le club des Andelys sollicite donc le Bureau Fédéral afin que ce dernier compense cette perte financière qui s'élève à 321.20 €

Décision du Bureau Fédéral :

Estimant que le calendrier initial a été maintenu et que le report du match est uniquement dû à un accord entre les 2 clubs, il n'appartient pas à la Fédération d'assumer financièrement l'arrangement convenu entre le club des Andelys et le club de Beaucaire.

COMITE DIRECTEUR du 13 septembre 2008

Présents : Eric-Pierre Dufour, Serge Makouchetchev, Jean-Marie Meurant, Gérard Cros, Dominique Magnin, Michel Dussart, Serge Bastien, Françoise Lassaïgne, Laetitia Sellier, Gilles Bernard-Stoll, Olivier Dubaut (14h30).

Excusés : Nadège Esteban, Denis-Didier Rousseau, André Parker, Jean-Luc Paturel, Virgile Amiot, Marie De Riols, Thomas Nagel, Alain Roucan

Absents : Christine Frey.

Assistent : Eric Elsensohn, Céline Berton, Jean-François Mariet.

Début de la séance à 10h15.

*** Mot d'accueil :**

- Actualité nationale :

La situation de la Fédération est très préoccupante actuellement du fait du retrait du baseball et du softball au programme des Jeux Olympiques de Londres 2012.

Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports fait une distinction entre les sports pratiqués aux J.O. et les sports de disciplines olympiques.

De ce fait, le Ministère demande à la Fédération de présenter des dossiers de reconnaissance de sports de haut niveau pour le baseball et le softball alors que ce statut est attribué dès lors que la discipline est olympique.

D'après la chartre olympique, seul le CIO peut retirer le statut de discipline olympique. En octobre 2009, la session du CIO qui se tiendra à Copenhague statuera sur le programme des Jeux de 2016.

Le Président et le DTN rencontreront, d'ici fin septembre, le Directeur de Cabinet de Monsieur Laporte et le Président du CNOSF afin de s'entretenir à ce sujet.

L'enjeu pour la Fédération est considérable pour l'image de la Fédération auprès des différents partenaires institutionnels ou privés et du fait que le soutien financier de la part du Ministère est diminué de moitié en cas de disciplines non olympiques.

- Jeux Olympiques de Pékin 2008 :

Le Président tient à préciser, de nouveau, que c'est en qualité de membre du Conseil Exécutif de l'IBAF qu'il s'est rendu à Pékin.

Il a assisté à plusieurs réunions de travail au titre de l'IBAF ainsi qu'en qualité de Président de la Fédération Française de Baseball et Softball auprès des partenaires institutionnels.

L'IBAF a décidé que l'Europe serait le continent de communication pour l'année 2009 dans l'objectif d'intégration au programme de Jeux 2016.

*** Approbation du Procès Verbal :**

Le Président, Eric-Pierre Dufour présente le Procès Verbal du Comité Directeur du 24 mai 2009.

Correction à apporter en page 3 : retirer le terme « *fond du gouffre* » dans le paragraphe « Commission sportive softball »

Approbation à l'unanimité.

Il est noté certaines contradictions au niveau des règlements des épreuves sportives baseball, notamment en terme « de dernier arrivé ». La Commission Nationale Sportive Baseball et la Commission Fédérale de la Réglementation seront saisies sur ce sujet.

*** Affiliations / radiations :**

► Affiliations provisoires devenant définitives

- **Mediterranean cricket club (06)**
Avis Favorable pour affiliation définitive n°006030
- **Club de Troyes Espadons Baseball Club (10)**
Avis Favorable pour affiliation définitive n°010003
- **Gambas Baseball Pays Basque (64)**
Avis Favorable pour affiliation définitive n°064006
- **Green Tigers, ASC de Lapoutroie (68)**
Avis Favorable pour affiliation définitive n°068003
- **Paris Softball Club (75)**
Avis Favorable pour affiliation définitive n°075037
- **Eela Udayam à Bussy Saint Georges (77)**
Avis Favorable pour affiliation définitive n°077017
- **Renards de la Vallée (83)**
Avis Favorable pour affiliation définitive n°083017
- **Loup Garou Softball Club (92)**
Avis Favorable pour affiliation définitive n°092021
- **Bandits de Nogent sur Marne (94)**
Avis Favorable pour affiliation définitive n°094016

► Affiliations provisoires

- **Baseball Rosporden (29)**

JO du 16 décembre 2006, déclaration en préfecture du 24 novembre 2006 n°W294000836

Président : David Verger

Avis favorable sous le numéro d'affiliation n°029008 sous réserve des prises de licences

- **Gregam Baseball Club (56)**

JO du 20 octobre 2007, déclaration en préfecture du 28 septembre 2008 n°0563341518

Président : Julien Renier

Avis favorable sous le numéro d'affiliation n°056006 sous réserve des prises de licences

- **Rhoners La Roche de Glun**

Modification en Préfecture du 28 août 2008 des Valence's Drôme, n°W263003033

Président : Jean-Pierre Mengoli

Avis favorable sous le numéro d'affiliation n°026003 sous réserve des prises de licences et de l'avis de la Ligue Rhône Alpes

► **Radiations**

- **Thenac Cricket Club n°024013**

Cotisation non payée, aucune licence.

- **Le Vigan Gueules noires n°030004**

Cotisation non payée, aucune licence de payée malgré une saisie.

- **Baseball Softball Club Silver Star n°073011**

Cotisation non payée, aucune licence de payée malgré une saisie, absence de retour malgré de nombreux appels.

- **Sharks de Dieppe n°076003**

Cotisation non payée, 5 licences.

- **US Ville d'Avray n°092004**

Cotisation payée, aucune licence.

Le Comité Directeur demande à la Ligue Ile de France d'exclure ce club des championnats régionaux.

- **Standard Athlétic Club n°092019**

Cotisation non payée, aucune licence.

► **Clubs en sursis :**

Pour les clubs suivants, un courrier sera adressé, par le secrétariat général de la Fédération, aux Présidents des Ligues concernées afin de connaître la situation précises des clubs pour une décision au prochain Comité Directeur :

- **Los Toros de Rodez n°012004**

Cotisation payée, aucune licence.

- **Les Old Bones n°034009**

Cotisation payée, 6 licences de prises, aucune activité fédérale, absence de retour malgré de nombreux appels.

- **Saint Chamond Tigers n°042004**

Cotisation payée, 5 licences de prises, entente avec Châteauneuf, aucune activité prévue en septembre pour 2009.

- **Baseball club Vikings d'Alberville n°073007**

Cotisation payée, aucune licence.

- **Baseball Softball Club de Saint Flour n°015003**

Cotisation payée, 6 licences de prises

- **Sri Lankan CC n°075031**

Cotisation non payée, 14 licences, absence de retour malgré de nombreux appels.

* **Demande d'assimilation :**

Une demande d'assimilation de joueur étranger est présentée au Comité Directeur par le club du P.U.C. concernant Monsieur Waseem Ahmed BHATTI, de nationalité pakistanaise, qui justifie de plus de 5 années consécutives de licence auprès de la Fédération.

Validation par le Comité Directeur

* **Appels au Bureau fédéral :**

Le Bureau Fédéral qui a précédé le Comité Directeur a traité deux appels du club de Rouen et une saisine du club des Andelys.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Appel du club de Rouen suite à la défaite par pénalité infligée par la C.N.S.B. lors du match Rouen / Sénart du 10 août 2008 : **Le Bureau Fédéral confirme la décision de la C.N.S.B.**

- Appel du club de Rouen concernant la licence de Joris Bert : **Le Bureau Fédéral rétablit la licence compétition du joueur auprès du club de Rouen. De par son statut, ce joueur dépend de l'article 30.05.02 des R.G.E.S.**

- Saisine du Club des Andelys qui sollicite le Bureau Fédéral quant à l'indemnisation de 321.20 € de la part de la Fédération pour l'annulation de titres de transport en championnat N1 baseball : **Le Bureau Fédéral considérant que le calendrier sportif initial a été finalement maintenu et que le report de match est à l'initiative des 2 clubs, il ne lui appartient pas d'assumer financièrement cette décision.**

* **Commission Nationale Sportive Softball :**

- **Compétitions nationales :**

Suite au désistement de la ligue Rhône Alpes quant à l'organisation des phases finales de softball féminin, les rencontres se tiendront à Toulon les 20 et 21 septembre puis à Le Thillay les 11 et 12 octobre 2008.

Les finales fastpitch masculin se dérouleront les 4 et 5 octobre à Le Thillay

- **Homologations définitives de Championnats Régionaux :**

La CNSS donne son homologation définitive aux championnats régionaux suivants :

Aquitaine:	Fastpitch Féminin, Slowpitch Mixte.
Ile de France :	Fastpitch Féminin, Fastpitch Masculin.
PACA :	Fastpitch Féminin

- **Projet pour les compétitions 2009 :**

Période Hivernale (novembre jusqu'à fin mars) Softball Mixte :

Mise en place de tournois labellisés avec comme finalité un « challenge » ou « une coupe nationale ».

En parallèle, projet de circuit sans clubs pour des sportifs désirant accumuler des matches de bon niveau de compétition. Ce projet inclut la formation d'entraîneurs désireux de suivre un parcours de développement.

Période printanière et estivale (avril à octobre)

Début des compétitions Masculines et Féminines Fastpitch, et Mixte Slowpitch.

En parallèle, labellisation de tournois Mixtes fastpitch

Championnats régionaux féminin et masculin (avril à mi-juin) :
Préliminaires aux phases nationales, leur objectif est de permettre à des clubs incapables de s'intégrer à un système avec des déplacements onéreux de commencer la compétition. Dans cette phase sont aussi présents les clubs avec des ambitions nationales,

Remarque : réduire le nombre de matches et classement pour accéder à la phase nationale.

Championnats nationaux (mi-juin à fin septembre) :
Définition de zones géographiques ou de poules.

Système de plateaux, avec sites d'organisation liés aux participants, pas moins de 4 équipes par plateau.

Classement final permettant l'accès pour les deux premiers à la finale.

Système de championnat (poule simple ou multiple) à définir selon les effectifs de club.

Finale nationales (mi-octobre) :

Deux premiers des championnats nationaux

Un seul site de compétition pour les finales masculines et féminines, avec victoire en 3 matches.

Le Comité Directeur valide les orientations proposées par la Commission Nationale Sportive Softball.

D'autre part, la position prise en 2008, par le Comité Directeur, quant aux internes du pôle de Boulouris est reconduite pour le championnat 2009.

Le Directeur Technique National précise bien que les équipes des pôles baseball et softball doivent évoluer contre des équipes étrangères et en aucun ne doivent participer aux championnats nationaux. La finalité d'un pôle France est de préparer les échéances internationales.

Le constat sportif de la Direction Technique Nationale est le même que celui du Comité Directeur. Il y a un énorme travail à faire sur les orientations des pôles.

Le Président de la C.N.S.S., Jean-François Mariet, tient à souligner le fait qu'il existe un réel problème au niveau de la Commission Nationale d'Arbitrage Softball et qu'à ce titre aucun interlocuteur n'est joignable.

*** Plan de développement :**

Remerciements à Mademoiselle Julie Martin pour son excellent stage, d'une durée de 4 mois, réalisé au sein de la Fédération, dans le cadre du plan de développement.

- Challenge diamant :

A ce jour plus de 15 clubs se sont inscrits au programme du Challenge Diamant, suite à la diffusion de l'information effectuée courant août.

L'ensemble des éléments techniques et pratiques est disponible pour tous les clubs s'inscrivant auprès de la Fédération.

Ainsi sont communiqués aux clubs, par mail, les éléments suivants :

- o fiches techniques
- o fiches bilan
- o questionnaires bilan
- o fiche d'inscription individuelle
- o affiche promotion

De plus, les clubs recevront par voie postale, les passeports, édités par la Fédération, afin de les remettre à chaque participant pour les accompagner tout au long de ce challenge.

- Outil interactif :

Présentation sur le vidéo projecteur de l'avancée du projet.

L'ensemble des fiches a été réalisé par les différents services concernés (DTN, salariés, commissions).

Une relecture finale est nécessaire afin de fournir aux clubs, ligues et Comités départementaux un outil abouti sachant qu'il se voudra évolutif.

Des améliorations sont à apporter quant à la fonctionnalité de l'outil.

*** Séminaire Fédéral :**

La Ligue Limousin étant contrainte de se désister au dernier moment quant à l'organisation du séminaire annuel fédéral 2008, le Comité Directeur décide d'organiser ce séminaire sur Paris.

Une information sera adressée courant de semaine prochaine à tous les participants (présidents de ligues, présidents de commissions nationales et fédérales, direction technique nationale, employés et comité directeur) concernant les dates, le changement de lieu et l'ordre du jour.

Les dates du séminaire sont maintenues les 8 au 9 novembre pour l'ensemble des participants.

Ce séminaire débutera le 7 novembre pour les membres du Comité Directeur, de la Direction Technique Nationale et les employés de la Fédération.

*** W.C.B.F. :**

Dans le cadre de la promotion du baseball, la W.C.B.F. et l'I.B.A.F. souhaitent organiser l'édition 2009 en Europe (du 28 juillet au 5 août).

Cette manifestation regroupe 260 jeunes du monde entier, durant 9 jours, pour un séjour culturel et sportif (sports de bates).

Lors du Conseil Exécutif de l'I.B.A.F., qui s'est tenu à Pékin lors des Jeux Olympiques, le Président de la Fédération Française de Baseball et Softball s'est vu proposer l'organisation de cette manifestation.

Différents acteurs interviennent dans ce projet :

- La W.C.B.F. intervient à hauteur de 350 000 € pour couvrir le transport des équipes (du pays d'origine au pays organisateur) et fournit le matériel avec le soutien de 4 partenaires (DCNT, mizuno, japan air lines, kenko)

- L'I.B.A.F. prend en charges 10 coaches de la MLBI + intervient à hauteur de 50 000€

- la C.E.B. intervient à hauteur de 30 000 €

- le comité d'organisation doit assurer, entre autres, le transport sur place, l'hébergement, la restauration, les activités, l'hôtel de 10 coaches de la M.L.B.I. et les 3 suites pour les V.I.P. sur 3 jours.

Chaque pays participant se déplace avec 1 chaperon et 4 enfants âgés de 10 à 12 ans

Le pays organisateur a le droit d'inviter près de 70 jeunes.

Un groupe de travail a été constitué pour présenter un projet, sachant qu'à la mi-octobre un budget prévisionnel doit être présenté à la W.C.B.F.

La décision finale quant à l'organisation sera prise, fin octobre, en fonction des diverses négociations

*** Direction Technique Nationale :**

- Sportif :

Une analyse technique approfondie des différents championnats sera effectuée ultérieurement et communiquée aux membres du Comité Directeur.

Le Directeur Technique National, Eric Elsensohn, précise qu'il ne s'agit, dans un premier temps, que d'un constat :

- Championnat d'Europe Softball U22

Préparation dans le cadre du championnat d'Europe Senior 2009

6^{ème} sur 8^{ème} : championnat neutre.
Les objectifs fixés par le DTN sont atteints.

- Championnat d'Europe Softball Junior :

7^{ème} sur 10 : Championnat neutre, aucune progression.
Il est à noter que cette année l'équipe était structurée et donc une nette amélioration de ce point de vue.

- Championnat d'Europe Espoirs Baseball :

Le rang international de la France est actuellement 5^{ème} en Baseball.

6^{ème} sur 8 : ce n'est pas un bon championnat. Problèmes rencontrés pour entamer la compétition
Les joueurs cadres de l'équipe n'ont pas su assumer leur rôle, malgré une bonne intégration des jeunes joueurs.

- Programme baseball Senior :

L'objectif était de ne pas faire une année blanche sportivement comme il y a deux ans.

Programme : Prague Baseball Week en mai et French / German Series en juin.

Prague : 2^{ème} sur 8 équipes : Bon tournoi
French / German Series : 5 matches / 5 défaites

Problème d'analyse au préalable. L'Allemagne avait aligné sa meilleure équipe alors que ce n'était pas le cas pour l'équipe de France pour diverses raisons.

Le Président de la Fédération rappelle que l'objectif sportif fixé pour les équipes nationales dans le cadre du plan de développement 2004 / 2008 était de faire partie du « quatuor européen » !

- Administratif :

Le Directeur Technique National informe sur les orientations du Ministère pour 2009 et sur une stabilité globale au niveau de l'ensemble des Fédérations.

Actuellement pas de déclinaison opérationnelle. Tendance de baisse en terme de fonctionnement auprès de fédération.

Le taux de soutien actuel (pourcentage de subvention hors cadre) de la part du Ministère est de 61 % contre 34.5 % en moyenne et 18.2% au niveau des Fédérations non olympiques.

La moyenne des produits licences par rapport au budget global est de 18 % pour notre Fédération contre 32 % pour les Fédérations olympiques et 42 % pour les Fédérations non olympiques.

D'où l'importance pour la Fédération de conserver son statut de Fédération olympique.

* Délégués fédéraux :

- Intervention de Gilles Bernard - Stoll nommé sur les équipes de softball juniors et U22 :

- U22 :

Coaching performant et langage intéressant au niveau de la discipline et de la rigueur du haut niveau.

Le travail fait durant le stage qui a précédé le championnat d'Europe a porté ses fruits. Il est regrettable qu'il n'y ait pas pu avoir une meilleure préparation.

L'équipe de France U22 a préparé l'avenir et cette expérience sera nécessaire pour le championnat d'Europe senior 2009.

- Juniors :

Approche différente du groupe de la part du staff technique par rapport à l'expérience vécue avec l'équipe U22. Le groupe est plus protégé.

- Intervention de Serge Bastien nommé sur l'équipe baseball espoirs :

Bonne organisation générale. Bonne préparation. L'encadrement a fait un très bon travail.

Manque de préparation évidente et problème de lanceurs.
Contacts intéressants pris avec les autres pays.

Un rapport sera fourni aux membres du Comité Directeur

- Intervention de Jean-Marie Meurant, Commissaire Technique de la compétition :

Pour sa part, l'équipe avait de réelles qualités techniques mais il y a eu un coaching particulier tout au long de la compétition.

- Intervention d'ordre général du Président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour :

Très mauvaise année sportive au niveau international. L'objectif du plan de développement était le top 4 !!

Les moyens financiers d'aujourd'hui sont supérieurs aux années précédentes et malgré tout les résultats ne suivent pas.

- Intervention de Dominique Magnin :

Ce dernier souhaite souligner un point concernant la logistique des équipes de France : Selon lui cette fonction n'incombe pas à un employé de la Fédération et devrait être proposée à des bénévoles de clubs ce qui permettrait de valoriser leur investissement.

D'autre part, le fait qu'une (ou plusieurs personnes) du siège fédéral s'absente durant une ou plusieurs semaines par an n'est pas sans poser de problème de fonctionnement du fait que la Fédération ne compte que 3 permanents.

Propos corroborés par le Président et le DTN. Une nouvelle orientation sera prise à l'avenir sur la logistique des équipes de France.

* France-Cricket :

A l'initiative de France cricket, une réunion s'est tenue, vendredi 12 septembre, au siège de la Fédération en présence du Président de la Fédération et des dirigeants de France Cricket.

La convention liant France Cricket à la Fédération s'achevant de pleins droits le 31 mars 2009, les dirigeants de France cricket souhaitaient présenter le nouveau mode de fonctionnement qu'ils désiraient mettre en place. Les principales modifications concernaient les licences (% de reversement et montant) et la prise en charge du contrat de travail du cadre technique cricket.

Leur souhait est que le cricket reste au sein de la Fédération en qualité de discipline associée.

Une proposition de convention sera proposée avant l'expiration de la convention en vigueur.

* Sportive Baseball :

Un appel à candidatures sera lancé courant octobre, par le secrétariat général, pour toutes les compétitions nationales 2009

Le Directeur Technique National insiste sur le fait que l'organisation de manifestations est un levier pour augmenter les recettes CNDS.

- Interligues :

L'équipe minime d'Aquitaine victorieuse des Interligues 2008 a participé au « Mondialito » en Italie à défaut d'avoir pu participer à la Little League.

Au vu des interligues 2008, la Commission Technique propose de revoir la formule de cette compétition.

De nombreux éléments sont à étudier : nomination des officiels, volonté politique des ligues, coût financier, période de compétition, objectifs pour la fédération

Il est à noter que les interligues softball ont pu se dérouler grâce à de l'autofinancement de la part des joueuses !

- Championnats Jeunes :

- Coupe de France Benjamin, les 15 et 16 novembre à Valenciennes.

- Minime – Cadet :

1^{er} tour les 4 et 5 octobre : 2 plateaux en minime et 3 plateaux en cadet

Finale minime et cadet, les 18 et 19 octobre à la Guerche de Bretagne.

- Match Marseille / Beaucaire :

Un courrier a été adressé par le Président du club de Marseille au sujet d'un incident intervenu au cours du match Marseille / Bron St Priest.

Ce courrier étant resté sans suite de la part de la CNSB, le dossier sera transmis à la Commission Technique pour traitement.

*** Commission Fédérale Communication :**

Candidature de Monsieur Armant Varnat à la présidence de la Commission Fédérale Communication :
élu à l'unanimité

Laetitia Sellier, membre du Comité Directeur, intègre cette commission en qualité de membre (article 33 du Règlement Intérieur).

*** Aide au clubs :**

Dans le cadre d'actions en faveur du développement, le Comité Directeur accorde à titre exceptionnel 1 paquetage au club des two rocks de Cruzilles ainsi qu'aux ligues Champagne Ardennes et Rhône Alpes qui devront mettre ce paquetage à dispositions des clubs de leur région.

*** Logiciel « Iclub » :**

Après une année de fonctionnement du logiciel, certaines évolutions seront apportées avant la période des renouvellements avec entre autres la possibilité de payer la cotisation annuelle par prélèvement, la consultation de l'état des prêts et mutations avec un lien sur le site www.ffbsc.org, l'attestation de licence envoyée à tout licencié pour lesquels le mail aura été renseigné, l'édition de l'attestation de cotisation annuelle

Une étude est menée actuellement par les services administratifs de la Fédération pour faire évoluer le système quant au certificat médical.

La prochaine séance du Comité Directeur se tiendra le vendredi 7 novembre (séminaire fédéral).



2008

Fédération Française de Baseball & Softball

2008

N5

PROCES VERBAUX

Novembre 2008

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITÉ DIRECTEUR
du 7 novembre 2008**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Serge Makouchetchev, Jean-Marie Meurant, Gérard Cros, Dominique Magnin, Michel Dussart, Françoise Lassaingne, Gilles Bernard-Stoll, Denis-Didier Rousseau, Nadège Esteban, Jean-Luc Paturel, Marie De Riols.

Excusés : André Parker, Virgile Amiot, Thomas Nagel, Serge Bastien, Laetitia Sellier, Olivier Dubaut.

Absents : Alain Roucan, Christine Frey.

Assistent : Patrick Tugault, Eric Elsensohn, Céline Berton, Christian Blacher, Guillaume Coste, Boris Rothermundt, Gérardo Leroux, Raïna Hunter, Ghislaine Ethier, Sylvain Virey, Williams Casacoli, David Bordes, Gilles Bizot, Benoît Ribeil, Christine Meurant, Anaëlle Rousseau.

Début de la séance à 16h30.

*** Actualité internationale et nationale :**

- Fédération Internationale de Softball :

Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe que la Fédération a été destinataire d'un courrier de la part de l'ISF demandant, à toutes les fédérations nationales regroupant en leur sein le baseball et le softball, de se séparer du baseball afin de devenir fédération uni sport.

La Fédération ne cédera pas à ce chantage qui n'est pas en faveur du développement de nos sports.

- Fédération Européenne de Softball :

Le Comité Directeur de la Fédération soutient la candidature de Monsieur Patrice Bienfait lors des prochaines élections du conseil exécutif de l'E.S.F.

- Ministère des Sports :

Conflit entre le Ministère des Sports et le mouvement sportif. Le climat actuel est extrêmement tendu car l'Etat souhaite faire passer de nouveaux décrets qui modifieraient considérablement le fonctionnement du milieu sportif associatif.

Le CNOSF qui bénéficie du soutien des Présidents des Fédérations milite pour le maintien de certaines valeurs qui sont à la base même de ce système.

- Comité Directeur FFBS :

Le Président informe les membres du Comité Directeur de la démission du Secrétaire Général de la Fédération, Monsieur André Parker, en date du 6 octobre 2008 et informe que ce poste ne sera pas pourvu d'ici les prochaines élections.

*** Approbation du Procès Verbal du 13 septembre 2008 :**

Page 3 : * **Appels au Bureau fédéral :**

Lire : Appel du club de Rouen concernant la licence de Joris Bert : Le Bureau fédéral propose au Comité Directeur de déroger aux dispositions de l'article 30.04 des RGEs Baseball et d'accorder une licence à Joris BERT malgré le fait que la demande de cette dernière soit postérieure au 1^{er} juin. Le Bureau souhaite également que le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale de la Réglementation de préparer une modification des RGEs concernant ce point, pour sa prochaine réunion.

En lieu et place de : - Appel du club de Rouen concernant la licence de Joris Bert : ***Le Bureau Fédéral rétablit la licence compétition du joueur auprès du club de Rouen. De par son statut, ce joueur dépend de l'article 30.05.02 des R.G.E.S.***

Page 2 : * **Affiliations / radiations :**

Gregam Baseball Club (56) Lire 056007 en lieu et place de 056006

Rhoners La Roche de Glun Lire 026007 en lieu et place de 026003

Page 8 : remplacer « match Marseille / Beaucaire » par « ***match Bron St Priest / Marseille, en date du 15 juin 2008*** »

Approbation à l'unanimité du Procès Verbal en prenant compte des modifications apportées.

*** Affiliations – Radiations :**

Le Comité Directeur décide d'affilier de façon définitive le Club des Rhoners de La Roche de Glun sous le numéro 026007. Président : Jean-Pierre Mengoli ; adresse postale : Stade Pompidou, route de romans 26000 Valence.

Le Comité Directeur accepte les cessations d'activités des Clubs suivants :

Les Toros de Rodez N° 012007
Saint Chamond Tigers N° 042004
Baseball Club Vikings d'Alberville N° 073007

Le Comité Directeur décide la radiation des Clubs suivants :

Les Old Bones N° 034009 pour nombre de licences insuffisant ; malgré la demande de mise en sommeil de la part de Denis-Didier Rousseau car ce club a une activité softball dans la région Sri Lankan CC N° 075031 pour non paiement de cotisation.

Le Comité Directeur est informé que la Ligue d'Auvergne veut conserver le Club de Saint Flour N° 015003, qu'elle essaye de relancer, dans le cadre actif de la Fédération. Cette possibilité est accordée par le Comité Directeur.

*** Championnat de France Softball 2008 :**

Fast pitch féminin 2008 :

Champion de France : Comanches de Toulon / place qualificative à la coupe d'Europe

Vice-Champion de France : B.A.T. (Paris) / place qualificative coupe d'Europe des vainqueurs de coupe.

- Fastpitch masculin 2008 :

Champion de France : Panthères de Pessac / place qualificative à la coupe d'Europe

Vice champion de France : B.C.F (Paris) / place qualificative coupe d'Europe des vainqueurs de coupe

Validation des championnats de softball 2008 par le Comité Directeur.

* Championnat de France Baseball 2008 :

- Elite :

Champion de France : Rouen / place qualificative à l'European cup

Vice champion : Sénart / place qualificative à la Cup winners cup

Vainqueur du Challenge de France : Sénart

Le PUC termine dernier du championnat élite 2008 et est rétrogradé en Nationale 1 pour 2009.

Validation du championnat élite par le Comité Directeur.

- Nationale 1 :

Champion de France : Montigny le Bretonneux

Vice champion de France : Bois-Guillaume

Cergy et Toulouse B terminant respectivement avant dernier et dernier de Nationale 1 sont rétrogradés en Nationale 2 en 2009

Validation du championnat de national 1 sous réserve de contrôle administratif.

- Nationale 2 :

Champion de France : Boe Bon Rencontre

Vice champion de France : valenciennes

Ces 2 clubs accèdent à la Nationale 1 pour 2009

Validation du championnat de national 2 sous réserve de contrôle administratif.

Monsieur Jean-Luc Paturel quitte la séance en informant de sa démission de la CNSB tout en conservant son mandat au sein du Comité Directeur.

Le Président tient à rappeler que l'ensemble des dossiers baseball concernant le sportif, l'arbitrage et le scoring est sous le contrôle de la Commission Fédérale Technique.

* Championnat de France Cricket 2008 :

Le Comité Directeur demande que France Cricket lui fasse parvenir les résultats des championnats 2008.

* Evènements sportifs 2009 :

Plusieurs candidats se sont fait connaître quant à l'organisation de certains évènements 2009 tels que les interligues, le Challenge de France et les finales de baseball ; la Commission Fédérale Technique leur fera parvenir, d'ici la fin novembre, les cahiers des charges correspondants afin d'étudier par retour leur candidature.

* Modifications Réglementaires :

1/ Modifications des RGES Baseball Articles 30.04.01 et 30.05 :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation propose la modification demandée par le Comité Directeur, afin de permettre aux joueurs français ayant contracté avec un Club professionnel à l'étranger de pouvoir obtenir une licence même après la date du 1^{er} juin.

Article 30 : De la Qualification

30.04.01 Un joueur nouvellement licencié, **bénéficiant d'un renouvellement extraordinaire**, muté ou prêté après le 1^{er} juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer les rencontres de la phase de classement et les phases finales et/ou les barrages d'un championnat de baseball cette année là. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux.

30.04.02 **La C.N.S.B., après avis de la Commission Fédérale Juridique, peut, dans le cas d'un licencié bénéficiant d'un contrat de joueur professionnel, promotionnel ou de joueur salarié à l'étranger, qualifier ce joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.04.01 des présents règlements. Cette qualification ne pourra être effective que lorsque l'intéressé aura fourni à la Commission Fédérale Juridique, d'une part, la copie de son contrat de travail, et d'autre part, une autorisation écrite de leur employeur lui permettant de jouer dans le championnat français au titre de son Club français d'origine.**

30.05.02 La C.N.S.B. ou la C.F.J. selon la catégorie concernée ou dans le cadre de leurs compétences leurs décentralisations régionales ou départementales, peuvent, **après avis de la Commission Fédérale Juridique**, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements.

30.05.03 *Pour les joueurs ayant un contrat professionnel, promotionnel ou de joueur salarié à l'étranger, le contrat de travail de l'intéressé devra être produit à la C.N.S.B. ou à la C.F.J. selon la catégorie concernée qui appréciera au cas d'espèce. SUPPRIMER*

Le Comité Directeur vote ces nouvelles dispositions à l'unanimité

2/ Modification des Règlements Généraux Articles 13, 18-1, 19 et 21B :

Mise en conformité avec le reste du texte dans lequel la Commission Fédérale Mutations supprimée a déjà été remplacée par le Secrétaire Général. Une relecture du texte permettra de s'assurer que tout le texte est en conformité. Au cas contraire, le Comité Directeur autorise la Commission Fédérale de la Réglementation de procéder aux modifications identiques rendues nécessaires.

Article 13 : Résidence des Joueurs

Les mutations, ordinaires et extraordinaires, sont soumises à l'accord préalable de la Commission Fédérale Mutations. **du**

Secrétaire Général après enquête des services administratifs de la Fédération.

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation propose, à la demande des services administratifs de la Fédération, la modification de la période de renouvellement ordinaire de licence et de la période ordinaire de mutation en unifiant celles-ci du 1^{er} décembre au 31 janvier de l'année suivante :

Articles 18-1, 19 et 21B :

Exposé des Motifs : A la demande des Services de la Fédération, afin de faciliter la gestion de prise de licence et celle des demandes de mutation par le logiciel IFédération, proposition d'unification des dates de renouvellement ordinaire des licences et de la période ordinaire de mutation : 1^{er} décembre au 31 janvier.

Article 18-1 : Renouvellement Ordinaire des Licences.

La période normale de renouvellement commence le 15 1^{er} (premier) décembre de l'année précédente et prend fin le 31 janvier de l'année en cours.

Les renouvellements des licences qui seraient demandés par l'intermédiaire du logiciel de licence « iClub » de la Fédération hors de la période normale de renouvellement (15 1^{er} décembre - 31 janvier) font l'objet d'une procédure de renouvellement extraordinaire.

Article 19 : Période de Mutations.

La période de mutation ordinaire est ouverte à tous les joueurs titulaires d'une licence régulièrement homologuée pour l'année en cours.

La période de mutation ordinaire s'ouvre chaque année le 1^{er} octobre 1^{er} décembre à 0 heure et dure jusqu'au 31 janvier à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

Toute mutation ordinaire demandée entre le 1^{er} octobre 1^{er} décembre et le 31 décembre fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.

21 B : Mutation Extraordinaire

La période de mutation extraordinaire s'ouvre chaque année le 1^{er} février à 0 heure et dure jusqu'au 30 septembre 30 novembre à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre-Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

Toute mutation extraordinaire demandée entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 30 novembre fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.

Le Comité Directeur vote ces nouvelles dispositions à l'unanimité.

Le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale de la Réglementation et la Commission Nationale Arbitre Baseball de présenter une modification des dispositions de l'article 20.03.02 des RGES Baseball, des Annexes 1 et de la partie de l'annexe 2 concernée des RGES, portant sur les obligations d'arbitrage des Clubs.

*** WCBF :**

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur de l'avancée du projet :

La responsable de la WCBF, Madame Akiko Agishi a été reçue par la Fédération courant octobre afin de faire un point sur le projet. Des précisions ont été apportées quant à leurs attentes et aux obligations de la part de l'organisateur.

Le budget global est estimé aux alentours des 1 000 000 \$ sachant que la WCBF interviendrait à hauteur de 200 000\$ et l'IBAF à hauteur de 40 000 \$.

La proposition actuelle de la Fédération auprès de la WCBF est la suivante :

La Fédération assurerait les prestations de transport local, les réceptions, les cérémonies d'ouverture et de clôture, le graphisme des supports de communication et les activités culturelles le tout estimé aux alentours de 120 000 €. Tous les autres postes de dépenses resteraient à la charge de la WCBF.

Le Comité Directeur donne pouvoir au Président de la Fédération pour négocier et traiter le dossier de la WCBF dans le respect des intérêts de la Fédération.

*** Commission Fédérale de la Réglementation :**

Ratification par le Comité Directeur d'un ouveau membre de cette commission : Gilles Bernard-Stoll

*** Orientations 2016 pour les équipes de France:**

Les orientations sportives souhaitées par le Comité Directeur pour 2016 sont :

- Podium pour l'ensemble des équipes baseball
- Maintien des seniors softball dans le groupe A
- Qualification des seniors baseball à la coupe de monde 2010



2008

Fédération Française de Baseball & Softball

2008

N6

PROCES VERBAUX

Décembre 2008

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**BUREAU FEDERAL
du 13 Décembre 2008**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Dominique Magnin, Françoise Lassaigne, Jean-Marie Meurant.

Excusés : Nadège Esteban, Denis-Didier Rousseau.

Assistent : Patrick Tugault, Christian Blacher, Céline Berton

Ouverture de la séance, par le Président Eric-Pierre DUFOUR.

Le Bureau Fédéral se réunit pour traiter les demandes d'affiliations provisoires :

*** Affiliations provisoires :**

Baseball club Choletais Cougars (49)

Déclaration en Préfecture du 19 août 2008 sous le numéro 0492005614

Président Roger Grimault, 56 rue de la gemmetrie 49124 Saint Barthélemy

-Avis favorable pour affiliation provisoire sous le numéro **049009** en l'attente de la prise de 20 licences.

Cergy Softball Club (95)

Déclaration en Préfecture du 04 août 2008 sous le numéro 0953018409
JO du 30 août 2008

Présidente Rejane Marteau, 2 rue Eric de Martimprey 95300 Pontoise

-Avis favorable pour affiliation provisoire sous le numéro **095019** en l'attente de la prise de licences.

Baseball Club de Lannion « sea dogs » ASPTT (22)

Déclaration en Préfecture du 26 juillet 1971 sous le numéro 61/1963

Président Régis Corlosquet, 3 rue des chênes 22170 Plemeuf

-Avis favorable pour affiliation provisoire sous le numéro **022004** en l'attente de la prise de licences.

Validation à l'unanimité par les membres du Bureau Fédéral

**COMITE DIRECTEUR
du 13 Décembre 2008**

Présents : Eric-Pierre Dufour, Jean-Marie Meurant, Gérard Cros, Dominique Magnin (Départ 13h), Michel Dussart, Françoise Lassaigne, Virgile Amiot (départ 13h), Serge Bastien, Alain Roucan, Olivier Dubaut (départ 15h30).

Excusés : Serge Makouchetchev, André Parker, Gilles Bernard Stoll, Denis-Didier Rousseau, Marie De Riols, Jean-Luc Paturel, Nadège Esteban, Thomas Nagel, Laetitia Sellier.

Absents : Christine Frey.

Assistent : Patrick Tugault, Céline Berton, Christian Blacher, Jean-François Mariet (à partir de 14 h).
Début de la séance à 10h.

Ouverture de la séance à 10 heures, par Jean-Marie Meurant, Vice-président, en attendant l'arrivée du Président.

*** Actualité internationale et nationale :**

- Commission exécutive du CIO :

Suite aux dossiers présentés par les différentes Fédérations Internationales devant la commission du CIO, il s'avèrerait que le softball a fait très bonne impression en proposant une formule masculine et féminine ; de plus le fait que la ville de Chicago soit candidate est un atout supplémentaire pour la réintégration du softball au programme des jeux 2016.

- Fédération Internationale et Européenne de Baseball :

Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe qu'il ne sera pas candidat en 2009 pour garder son poste au sein de la CEB et de l'IBAF.

La Fédération ne présentera pas de candidat au conseil exécutif de la CEB en 2009, par contre elle proposera des membres dans les différentes commissions.

Validation à l'unanimité

- Tournoi des académies à Toulouse : 7 au 11 avril 2009 :

Le Président tient à souligner l'excellent travail réalisé par Boris Rothermundt sur ce dossier.

Ce tournoi regroupera plus de 5 académies européennes.

- Baseball Tomorrow :

Partenariat obtenu par la Fédération pour le pôle France de Toulouse concernant des infrastructures sur le creps de Toulouse.

Le travail réalisé par le coordinateur du pôle, Boris Rothermundt, a été déterminant dans l'obtention de cette subvention.

- WCBF :

Suite à la consultation des membres du Comité Directeur, par mail fin novembre, la Fédération a décliné l'organisation de la WCBF 2009 pour des raisons financières et humaines.

- Ministère des Sports :

Réunion au Ministère des Sports sur au rapport des comptes remis à l'Assemblée Nationale :

Orientations à l'horizon 2011 :

- 60 fédérations nationales
- diminution de 40% des cadres d'états
- diminution des creps
- diminution des subventions

- Siège fédéral :

Démission de Gilles Bizot au 31 janvier 2009.

Le premier trimestre 2009 étant extrêmement chargé, le Comité Directeur acte sur le fait d'embaucher une personne en CDD afin d'assurer la transition jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le Président informe les membres du Comité Directeur que la Fédération accueillera 2 stagiaires :

Fanny Damond : stage juridique de 15 jours fin décembre 2008
Théo Brelle : stage d'observation d'une semaine en janvier 2009

*** Approbation du Procès Verbal :**

Procès verbal du Bureau Fédéral du 13 septembre 2008 :
Validation à l'unanimité

Procès verbal du Comité Directeur du 7 novembre 2008 :
Validation à l'unanimité

*** Affiliations provisoires :**

Le Bureau Fédéral réunit en séance, ce jour, a procédé à l'affiliation provisoire des clubs suivants :

Baseball club Choletais Cougars (49), sous le numéro 049009
Cergy Softball Club (95), sous le numéro 095019
Baseball Club de Lannion « sea dogs » ASPTT (22), sous le numéro 022004

*** Point Financier :**

Le Trésorier, Dominique Magnin, n'est pas en mesure de présenter une situation précise à fin novembre, le cabinet comptable ayant pris du retard dans la transmission du dossier, pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Malgré tout, il est à noter que si le problème de trésorerie est toujours réel, celui-ci a tout de même tendance à être moins important que par le passé.

Concernant le budget prévisionnel, le trésorier reste dans l'attente de certains budgets de commissions afin de pouvoir présenter un budget prévisionnel global pour le mois de janvier.

Aucun élément nouveau n'étant à déclarer, le budget fonds propres devrait être sensiblement identique à celui de cette année.

*** Championnats Baseball :**

- Calendrier des tournois :

7 au 11 avril : tournoi MLB inter académies (Toulouse)
11 au 13 avril : tournoi international cadet de Pineuilh
11 au 13 avril : tournoi international cadet du Thillay
21 au 24 mai : Challenge de France
24 au 26 juin : Prague Baseball Week
24 au 26 juillet : Tournoi international sénior (Rouen)

- Validation des championnats 2008 :

Le chargé de l'enquête n'ayant pu obtenir de la part de la Fédération les éléments nécessaires au bon déroulement de l'enquête, la proposition formulée par la CNSB en séance du Comité Directeur du 7 novembre 2008 reste inchangée.

- Nationale 1 :

Champion de France : Montigny le Bretonneux
Vice champion de France : Bois-Guillaume

Cergy et Toulouse B terminant respectivement avant dernier et dernier de Nationale 1 sont rétrogradés en Nationale 2 en 2009

- Nationale 2 :

Champion de France : Boe Bon Rencontre
Vice champion de France : valenciennes

Ces 2 clubs accèdent à la Nationale 1 pour 2009

Validation des championnats 2008 de Nationale 1 et de Nationale 2 par le Comité Directeur.

- Formules des championnats nationaux 2009 :

Elite :

Une poule de 8 équipes

Saison régulière

14 journées soit 28 matches par équipe

Phases finales

Les équipes classées 1, 2, 3 et 4 de la saison régulière se rencontrent en round robin sur trois week-ends (3 matches par week-end), sans tenir compte des résultats de la saison régulière.

Les deux premiers du round robin jouent la finale au meilleur des 5 matches.

Phases de maintien

Les équipes classées 5, 6, 7 et 8 de la saison régulière se rencontrent en round robin sur trois week-ends (2 matches par week-end).

L'équipe classée 8^{ème} descend en Nationale 1.

CHAMPIONNAT DE France de Nationale 1

3 ou 4 poules de 6 à 8 équipes

Saison régulière

10 à 14 journées par équipe soit 20 à 28 matches.

Phases finales

Les équipes classées 1, 2, 3 et 4 de chaque poule A, B, C sont réparties en deux poules de 6 et disputent un round robin sur cinq week-end (2 matches par week-end soit 10 matches par équipe), sans tenir compte des résultats de la saison régulière.

Les 4 équipes classées premières et deuxièmes de chaque poule du round robin se disputent la demi finale au meilleur des trois matches chez les premiers de poule.

Le vainqueur de la finale accède au championnat « Elite ».

Phase de maintien

Les équipes classées 5, 6, 7 et 8 de chaque poule sont réparties en deux poules de 5, et disputent un round robin sur cinq week-end (2 matches par week-end soit 10 matches par équipe).

Les équipes classées 5^{ème} de chaque poule et le plus mauvais 4^{ème} de ces deux poules descendent en « **Fédérale1** »

(pour 2010 la Commission Fédérale technique souhaite mettre en place en remplacement de la Nationale 2 un championnat dénommé « Fédéral 1 » ; ce dernier se jouerait en 4 poules de 6 équipes mais en journée aller / retour, croisements et finales).

CHAMPIONNAT DE France de Nationale 2

4 poules de 6 équipes

Phase de qualification

5 journées en 2 fois 7 reprises soit 10 matches par équipe

Phase finale

2 poules composées des 8 meilleures équipes de la phase de qualification sur deux plateaux nord et sud en 1/2 finales croisées et finale.

Le champion nord et le champion sud se rencontreront pour le titre au meilleur des trois matches (terrain neutre)

L'équipe championne de Nationale 2 et le finaliste accèdent à la Nationale 1

Le Comité Directeur valide la formule des championnats 2009 par 1 abstention et 9 voix pour.

Le Comité Directeur demande à la Commission Fédérale Technique de faire respecter les conditions d'engagement 2008 pour les championnats nationaux dans le cadre des inscriptions 2009.

Le Trésorier de la Fédération adressera un courrier aux clubs, évoluant en élite ou nationale 1 en 2008, n'ayant pas rempli leurs obligations.

- Objectifs 2010 pour les championnats nationaux de Baseball :

- Elite : 8 équipes
- Nationale 1 : 2 poules de 8, soit 16 équipes
- « Fédérale 1 » : 4 poules de 6 (équipes réserves d'élite), soit 24 équipes

La Commission Fédérale Technique présentera au prochain Comité Directeur des appellations pour les 3 championnats nationaux de baseball.

- Labellisation des tournois :

La Fédération proposera à la CEB le tournoi de Rouen au label CEB.

*** Championnats Jeunes :**

- Interligues :

A ce jour, deux Ligues se sont portées candidates à l'organisation des interligues 2009 : la Ligue Ile de France en baseball et softball et la ligue Bretagne mais uniquement en baseball dans les catégories minime et cadet, fin août.

La Commission Fédérale technique reste dans l'attente du retour des cahiers des charges de la part de ces deux candidats.

La Commission Fédérale Jeunes, par l'intermédiaire de son Président, Olivier Faure, propose la création d'un tournoi spécifique minime (règles spécifiques little league) qui qualifierait le vainqueur au tournoi Little League ce qui permettrait de repositionner les interligues fin août ; cette

période semblant le mieux correspondre à l'attente des Ligues.

Une refonte des interligues doit être menée dans le futur afin de redéfinir les objectifs pour la Fédération et pour les Ligues.

Il est à noter que la catégorie espoir pose un réel problème car celle-ci n'a jamais fonctionné au niveau des interligues. Malgré tout cette catégorie existant au niveau international, il est important de se pencher sur ce problème et d'inciter à l'existence de championnats régionaux afin de faire vivre cette catégorie.

Le Comité Directeur propose pour 2009 :

L'organisation d'un tournoi minime aux règles little league.

Le vainqueur de ce tournoi sera le représentant français au tournoi à Kutno.

Des interligues dans les catégories minime, cadet et junior en Baseball et dans la catégorie espoirs en Softball

Responsabilité sous couvert de la Commission Fédérale Technique sur proposition de la Commission Fédérale Jeunes. La CFJ chapotera l'ensemble du projet interligues baseball et softball.

Validation à l'unanimité

Le Comité Directeur souhaite que cette orientation soit étendue sur les 4 prochaines années tout en menant une réflexion sur la catégorie benjamin.

- Championnat de France 2008 :

Les minimes et cadets étaient regroupés sur le même site. 7 équipes ont participé dans chacune des catégories.

La Commission Fédérale Jeunes tient à féliciter le club de la Guerche de Bretagne pour l'organisation de ces finales ainsi qu'à remercier Aude Fatout pour sa collaboration lors de cette compétition.

Deux points sont à regretter :

- problème au niveau des dates car ces championnats jeunes se déroulaient en même temps que les championnats nationaux baseball
- aucun représentant fédéral n'était présent.

Coupe de France Benjamin : bel évènement à l'initiative du club de Valenciennes.

12 équipes ont participé à cette première Coupe de France.

La Commission Fédérale Jeunes tient à remercier les organisateurs pour l'accueil réservé aux équipes et le bon déroulement de la compétition.

- Proposition 2009 :

- calendriers :

Proposition de la Commission Fédérale Jeunes de conserver les finales aux mêmes périodes (septembre / octobre) que les 2 dernières années contrairement à la demande formulée par le Comité Directeur en septembre 2008.

Le Comité Directeur vote contre cette proposition de la CFJ et confirme sa précédente position, à savoir un championnat national jeunes en juin / juillet

- Minime / cadet : 1 au 4 juillet 2009.

- Benjamin : formule de plateaux avec un plateau final

- Junior : tenter de faire un championnat national en septembre car il est nécessaire de proposer une

alternative entre la catégorie cadet et la catégorie senior.

Le Comité Directeur sur demande la Commission Fédérale Jeunes rattache la catégorie junior à cette commission.

Une des priorités de la CFJ est d'augmenter le nombre de participants dans les différentes compétitions afin de les rendre plus attrayantes et ainsi d'augmenter le niveau de jeu.

La CFJ propose l'obligation, pour les clubs évoluant en élite ou en nationale 1, d'inscrire au moins une équipe jeune en championnat national ; obligation qui devra être incluse dans les conditions d'engagement en championnat national senior.

L'objectif à terme étant de parvenir à inscrire à terme 2 équipes.

Le Comité Directeur valide cette proposition et cette clause sera incluse dans les conditions d'engagement d'élite et de nationale 1 dès 2009.

La CFJ propose de supprimer la balle dure en championnat minime sur le territoire français.

La liste des balles officielles sera proposée par la CFJ pour validation au prochain Comité Directeur.

Validation à l'unanimité

La CFJ propose la réduction des distances lanceurs pour les cadets 1^{ère} année à 16 mètres sur tous les championnats départementaux, régionaux, nationaux et sur les interligues.

* Championnat Softball :

- *Proposition de calendriers 2009*

- Championnat Fastpitch féminin :

du 18 au 20 septembre 2009 :
phase de qualification (ouverte à toute équipe qualifiée suite à un championnat régional conformément aux RPESN et aux équipes de ligue)

3 et 4 octobre 2009 :
phase de classement (quatre premières équipes de la phase de qualification, à l'exclusion des équipes de ligue)

- Championnat Fastpitch masculin:

du 11 au 13 septembre 2009 :
phase de qualification (ouverte à toute équipe qualifiée suite à un championnat régional conformément aux RPESN et aux équipes de ligue)

26 et 27 septembre 2009 :
phase de classement (quatre premières équipes de la phase de qualification, à l'exclusion des équipes de ligue)

- Championnat Slowpitch mixte :

du 4 au 6 septembre 2009

Le congrès de l'ESF, se tenant fin février à Lausanne, fixera les dates définitives ainsi que les sites des coupes d'Europe de club.

Ce calendrier pourrait alors être l'objet de modifications en cas de coïncidence de dates.

- Compétitions régionales

Les compétitions régionales 2009 devront s'achever au plus tard le 28 juin 2009.

L'autorisation des équipes hétérogènes est reconduite pour l'année 2009.

- *Propositions de la CNSS :*

- La CNSS soumet avec avis favorable la demande d'homologation préalable du championnat softball fastpitch masculin PACA 2009.

Cette compétition se déroulera entre l'automne 2008 et le printemps 2009.

- La CNSS soumet avec avis favorable la demande d'autorisation d'équipe hétérogène des pirates de Béziers en senior féminin fastpitch.

Cette équipe, après accord de la Ligue PACA, devrait évoluer en championnat régional suite à une demande de regroupement.

- Harmonisation des RGEs baseball et softball pour l'article 31.01 sur le nombre de joueurs étrangers présents sur une feuille de match.

Validation par le Comité Directeur

- La CNSS soumet au vote du CD une proposition d'autorisation pour les équipes évoluant dans un championnat régional et souvent frontalières de participer à un championnat régional à l'extérieur de son territoire, tout en conservant le droit à participer aux phases finales nationales.

Les équipes devront par ailleurs participer impérativement à un championnat régional français.

Refus de cette proposition par le Comité Directeur.

- *Amendes 2008 :*

Le PUC ayant fait 2 forfaits lors de la phase de classement en fastpitch masculin, la CNSS demande l'application des sanctions prévues dans les annexes des RGEs softball.

Validation avec une voix contre

- *Fonctionnement de la CNSS :*

Jean-François Mariet présente sa démission, à la présidence de la commission nationale softball, pour des raisons professionnelles et personnelles.

Le Président de la Fédération tient à remercier Jean-François Mariet pour le travail effectué au sein de cette commission

Appel à candidature pour la CNSS et CNAS

* Modifications Réglementaires :

Le Président de la Commission Fédérale de la Réglementation demande aux différents Présidents des Commissions Sportives de bien vouloir renseigner les annexes 1.01, 1.02, 1.03, 1.04, 1.05, 1.06, 1.07, 3, 4, 6, 8.01, 8.02 et 8.03 des RGEs Baseball et de bien vouloir lui faire parvenir pour visa et intégration dans la réglementation sportive.

Modification de l'article 17 des Règlements Généraux :

Exposé des motifs : Prévoir l'invalidation d'une licence délivrée par la Fédération pour les cas ne relevant pas du contrôle normal de la CNSB et de la CF Jeunes.

La Commission Fédérale Juridique et la Commission Fédérale de la Réglementation peuvent être amenées dans le cadre de leurs prérogatives à instruire des dossiers, hors procédure sportive, pouvant amener à l'invalidation d'une licence, comme ce fût le cas cette année pour un joueur ayant signé un contrat avec un Club professionnel américain.

Article 17 : Validité de la Licence.

La validité d'une licence prend effet le 1er janvier de chaque année, et expire le 31 décembre suivant.

Elle peut être prise à partir du 1er septembre de l'année précédente.

En cours de saison, un Club a le droit de licencier tout nouvel adhérent à quelque moment que ce soit.

Celui-ci aura la possibilité de pratiquer en compétition :

- *dès qu'il sera en possession de l'attestation individuelle ou collective de licence le concernant, imprimée par son Club à partir du logiciel de licence « iClub » de la Fédération.*
- *qu'il aura passé sa visite médicale individuelle de non contre indication à la pratique sportive et se trouve détenteur du certificat médical qui lui a été délivré.*
- *et qu'il aura souscrit un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer sa pratique sportive, que ce contrat soit le contrat collectif proposé par la Fédération ou tout contrat souscrit par ailleurs.*

En cas de fraude, le Club sera sanctionné financièrement et sportivement par la Commission Fédérale de Discipline, sans préjuger de la responsabilité civile du Président du Club qui aurait commis une fraude, en cas d'accident.

Les nouvelles licences prises entre le 1er septembre et le 31 décembre d'une année, rentrent en compte au titre de l'année en cours et sont gratuites en renouvellement par le Club concerné pour l'année suivante, à l'exception des nouvelles licences délivrées à un Club recevant, issues d'une demande de mutation ordinaire de la part d'un joueur.

Pour une année donnée, les nouvelles licences sont à saisir sur le logiciel licence « iClub » de la Fédération avant le 31 décembre minuit de l'année considérée.

La Commission Nationale Sportive concernée ou la Commission Fédérale Jeunes selon la catégorie concernée peut, après appel et enquête, invalider une licence délivrée par la Fédération. Dans ce cas, les matchs disputés par le Club et auxquels a participé le joueur dont la licence est invalidée sont perdus par le Club, sans préjudice des sanctions qui peuvent être prises à l'encontre du joueur et du Club.

La Commission Fédérale Juridique ou la Commission Fédérale de la Réglementation peuvent être amenées, lors de l'instruction des dossiers qui leur sont confiés, à invalider une licence délivrée par la Fédération. Dans ce cas, la Commission concernée prévient la Commission Nationale Sportive intéressée ou la Commission Fédérale Jeunes selon la catégorie concernée, afin que les matchs disputés par le Club et auxquels a participé le joueur dont la licence est invalidée soient perdus par le Club, sans préjudice des sanctions qui pourront être prises à l'encontre du joueur et du Club.

Le Comité vote ces nouvelles dispositions à l'unanimité.

Modification de l'article 26 des Règlements Généraux :

Exposé des motifs : Demande de la Direction Technique Nationale qu'un joueur prêté suite à son inscription dans un Pôle ne soit pas obligé de muter, s'il ne le souhaite pas, tant qu'il reste stagiaire dans ce pôle. Il est donc nécessaire d'étendre la période de prêts pour les intéressés.

Article 26 : Modalités du Prêt de Joueur.

Le prêt est le fruit d'un accord formel entre un joueur, son Club d'origine, appelé Club Prêteur, et le Club dans lequel il va pratiquer, appelé Club Emprunteur.

La demande de prêt doit être motivée au moins par le joueur prêté et le Club Prêteur, et comporter la date de fin de Prêt.

Le Prêt doit avoir pour objectif principal de permettre au joueur de pratiquer, dans le Club Emprunteur, dans une Discipline, (en Softball : dans un Genre – RGES 4.04 -, un style - RGES 4.05 -, ou un type –RGES 4.06 -), et une Catégorie d'Age, n'existant pas dans le Club Prêteur.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, les joueurs et joueuses stagiaires des Pôles France et des Pôles Espoirs peuvent contracter un prêt avec quelque Club que ce soit.

En aucun cas un Prêt ne peut être conclu pour déguiser ou éviter une Mutation.

Le joueur qui désire bénéficier d'un prêt demande à son Club de destination (Club recevant) d'enregistrer sa demande de prêt via le logiciel de licence « iClub » de la Fédération.

Le Club de destination imprime l'état récapitulatif puis le joueur signe et renvoie ce formulaire à la Fédération en Recommandé avec Accusé de Réception, accompagné d'un chèque émis par le Club bénéficiant du prêt, représentant le montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité Directeur.

La demande de prêt est acceptée par le Secrétaire Général dès le versement du montant du droit de prêt défini annuellement par le Comité Directeur fédéral.

Le prêt est accordé pour une seule saison sportive et jusqu'au 31 décembre de l'année considérée, à compter de la date de la décision du Secrétaire Général.

Un seul renouvellement est autorisé de manière consécutive, et à la condition que le Club Emprunteur soit différent de celui pour lequel avait été délivrée la première autorisation de prêt.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa qui précède, les joueurs et joueuses stagiaires des Pôles France et des Pôles Espoirs peuvent renouveler leurs prêts pour un même Club, ou pour un autre Club, pendant toute la période de leur présence dans ces pôles.

Les demandes de renouvellement sont effectuées selon les mêmes modalités que pour la demande initiale.

Les accords de prêt peuvent être conclus à tout moment de l'année.

Durant la période officielle de championnat, les demandes de prêts ne peuvent être accordées via le logiciel de licence « iClub » de la Fédération moins de 48 heures avant le début d'une rencontre au cours de laquelle, un joueur prêté issu de ces demandes, devrait participer. (Le cachet de la poste faisant foi).

Dès que le Secrétariat Général a statué définitivement sur ces demandes de prêts, celui-ci publie sur le logiciel de licence « iClub » de la Fédération la liste de toutes les demandes accordées.

Cette liste fait apparaître la date de la demande, la date de la décision, les noms, prénoms et la date de naissance du joueur concerné, la discipline - pour le Softball, le genre (Masculin, Féminin ou Mixte), le style (Balle Rapide ou Balle Lente) et le type (Extérieur, Intérieur) -, le numéro du Club quitté, le numéro du Club recevant, et pour les demandes rejetées, la motivation ayant amenée à leur rejet.

Modification de l'article 5 des Règlements Particuliers des Epreuves de Softball (RPESN) :

La Commission Nationale Sportive Softball propose une modification de l'article 5 des RPESN.

Le nombre de matches nécessaires pour qu'une équipe participe à la phase de qualification des finales nationales passant à six rencontres.

Il y a une nette progression dans l'organisation des compétitions régionales masculines et féminines en 2008, et cela devrait se poursuivre en 2009, surtout dans le cadre du vote de la modification de cet article.

L'article serait donc modifié comme suit :

Article 5 : Droits de participations des Ligues et Regroupements

Les droits de participation pour les championnats nationaux de Softball sont attribués chaque année par la Commission Nationale Sportive Softball, aux Ligues ou regroupements de Ligues régionales.

La Commission Nationale Sportive établit ses attributions sur la base des demandes d'homologations préliminaires des championnats régionaux déposées par les Ligues régionales au plus tard le 31 décembre de l'année qui précède celle de la compétition.

Passée cette date, la Commission Nationale Sportive détermine les droits de participation de l'année (n) au regard des compétitions régionales de l'année précédente (n-1).

Ces droits varient en fonction du niveau de compétition locale et du nombre de rencontres disputées par chaque équipe engagée.

Les droits attribués aux Ligues régionales peuvent autoriser la participation d'une sélection de Ligue, *d'une équipe renforcée*, d'une équipe de club, de plusieurs ou d'une combinaison d'entre elles dans les conditions suivantes :

Niveau de compétition Droits de participation

#Absence de championnat régional 1 Sélection de Ligue

*Rencontres disputées par équipe =<6 - Champion régional

*Rencontres disputées par équipe >=10 Toute équipe classée

Une Ligue qui n'organise aucune compétition sera autorisée à participer avec une sélection que si elle met en place avant cette compétition une action de développement dont les termes sont fixés par convention avec la DTN et la Commission Nationale Développement Softball.

** Seules les équipes issues d'un championnat régional définitivement homologué peuvent acquérir ces droits.*

Pour rappel, conformément à l'article 7 des RPESN, une équipe peut être renforcée pour la phase nationale, par des joueurs issus des équipes du championnat régional ne participant pas à la phase nationale.

La CNNS propose au vote du CD que le nombre de renforts n'excède pas 3 joueurs.

Le Comité Directeur vote la proposition à l'unanimité, en supprimant toute notion d'équipe renforcée.

Le dernier paragraphe et toute allusion à une équipe renforcée sera supprimés des RPESN.

Modification des articles 64 et 72 du Règlement intérieur et de l'article 1 des RGS Baseball :

Lors de l'examen des formules des Championnats de France 2009 de Baseball, le Comité Directeur décide à l'unanimité de retirer la catégorie JUNIOR du champ de compétence de la CNSB et de confier cette catégorie à la Commission Fédérale Jeunes.

REGLEMENT INTERIEUR :

Article 64 : La Commission Fédérale Jeunes

Par délégation du Comité Directeur, la Commission Fédérale Jeunes a pour mission de promouvoir et développer une politique de découverte pour les jeunes relevant des catégories allant jusqu'à celle de *cadet junior* incluse :

- En proposant toute innovation permettant une meilleure approche de nos sports par les jeunes, (Tee-ball, Mini-Baseball-Softball, etc...),
- En intervenant dans les activités « nouvelles pratiques » proposées par la Fédération,
- En assurant des stages de formation de joueurs,
- En éditant tout document relatif à la question, en relation avec la commission Fédérale Communication.

Ces programmes sont mis en œuvre en étroite collaboration avec la Direction Technique Nationale.

Elle a également pour mission d'assurer l'administration générale des compétitions sportives Poussin, Benjamin, Minime, Cadet **et Junior** organisées sous l'égide de la Fédération, dans le respect des dispositions du cinquième alinéa de l'article 72 du présent règlement.

Article 72 : Les Commissions Nationales Sportives

De droit, le Président de France Baseball et le Président de France Softball font partie des Commissions relevant de leurs attributions.

Par délégation du Comité Directeur, les Commissions Nationales Sportives assurent l'administration générale des compétitions sportives Senior **et** Espoir **et Junior** organisées sous l'égide de la Fédération.

Pour les compétitions Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, **et Junior** la Commission Fédérale Jeunes assure l'administration générale des compétitions, relevant de ces catégories d'âge, organisées sous l'égide de la Fédération.

Ces Commissions peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs aux Commissions Régionales Sportives et/ou aux Commissions Régionales Jeunes, selon la catégorie concernée.

En particulier, les Commissions Nationales Sportives et la Commission Fédérale Jeunes, selon la catégorie concernée :

- Elaborent, après avis de la Commission Fédérale de la Réglementation, les Règlements Généraux des Epreuves Sportives et notamment le Règlement Général des épreuves nationales et de toute épreuve officielle organisée par la Fédération,
- Etc.....

L'article 1 des RGS Baseball a donc également été modifié comme suit :

RGES BASEBALL : ARTICLE 1 : DE LA COMPETENCE

DE LA COMMISSION NATIONALE SPORTIVE BASEBALL C.N.S.B.

- 1.01** Par délégation de la Fédération Française de Baseball et Softball, la Commission Nationale Sportive Baseball (C.N.S.B.) est responsable de la mise en place, de l'organisation et de la gestion des Compétitions baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR* sur le territoire national.
- 1.02.01** Toutes les compétitions de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR*, qu'elles soient officielles ou amicales, organisées sur le territoire national, sont de la compétence de la Commission Nationale Sportive Baseball.
- 1.02.02** Toutes les compétitions de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR*, qu'elles soient officielles ou amicales, organisées hors du territoire national, auxquelles participent un ou plusieurs Membres de la Fédération, sont de la compétence de La Commission Nationale Sportive Baseball.
- 1.03** Toutes les compétitions baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR*, sont organisées sous le contrôle de la Commission Nationale Sportive Baseball .
- 1.04.01** La Fédération Française de Baseball et Softball confie l'organisation des compétitions nationales de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR* à la Commission Nationale Sportive Baseball.
- 1.04.02** La Commission Nationale Sportive Baseball peut déléguer l'organisation des compétitions régionales de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR* aux Commissions Régionales Sportives Baseball (C.R.S.B), selon les conditions définies à l'article 9 des présents règlements.
- 1.04.03** La Commission Nationale Sportive Baseball peut déléguer l'organisation des compétitions départementales de baseball SENIOR et ESPOIR *et JUNIOR* aux Commissions Départementales Sportives Baseball (C.D.S.B), selon les conditions définies à l'article 10 des présents règlements.

DE LA COMMISSION FEDERALE JEUNES C.F.J.

- 1.05.** Par délégation de la Fédération Française de Baseball et Softball, la Commission Fédérale Jeunes (C.F.J.) est responsable de la mise en place, de l'organisation et de la gestion des Compétitions baseball JUNIOR, CADET, MINIME, BENJAMIN, POUSSIN sur le territoire national. Ces catégories seront regroupées dans le présent règlement sous l'appellation « CATEGORIE JEUNES ».

Modification de l'article 4 des RGES Baseball :

De même, le Comité directeur décide d'utiliser le terme de phase de maintien en lieu et place de « Play-down ». Les RGES Baseball sont donc modifiés en conséquence afin de définir la terminologie de cette notion :

ARTICLE 4 : DE LA TERMINOLOGIE

- 4.06.01** La Poule est l'entité élémentaire permettant l'organisation d'un championnat.
- 4.06.02** Une Poule se compose d'un minimum de trois équipes. Cette règle peut être modifiée par le Comité Directeur fédéral, sur proposition de la Commission Nationale Sportive Baseball ou de la commission Fédérale Jeunes suivant la catégorie concernée.
- 4.06.03** Un championnat se compose soit d'une poule unique, soit de deux ou plusieurs poules, chaque poule devant respecter la limite d'un minimum de trois équipes.
- 4.07** Une phase de qualification est la partie d'un championnat dans laquelle tous les Clubs participants se rencontrent un à un. Cette règle peut être modifiée par le Comité Directeur fédéral sur proposition de la C.N.S.B. ou de la C.F.J. suivant la catégorie concernée.
- 4.08** Une phase de classement est la partie d'un championnat comportant deux ou plusieurs poules dans laquelle les Clubs appartenant à des poules différentes se rencontrent en fonction de leur classement dans leurs poules respectives.
- 4.09** Une phase de maintien est la partie d'un championnat débouchant sur la relégation du dernier ou des deux derniers Clubs participants à cette phase, suivant le cas.
- 4.10** Une phase finale est la partie d'un championnat débouchant sur l'attribution d'un titre, jouée par les équipes issues des phases de qualification et, s'il y a lieu, des phases de classement.
- 4.11.01** Un barrage est la partie des championnats dans laquelle, selon la formule du championnat considéré, les avants derniers et derniers, ou seulement le dernier, ou seulement l'avant dernier, d'un championnat de niveau supérieur, rencontrent les finalistes, ou seulement le champion, ou seulement le challenger, d'un championnat de niveau directement inférieur, pour déterminer l'accession au championnat supérieur, la relégation au championnat inférieur, ou le maintien de chacun à son niveau.
- Un barrage ne déroge pas aux règles de qualification de joueurs telles que prévues aux articles 30.04, 30.05.01, 30.05.04, 30.05.05 des présents règlements.
- 4.11.02** Un barrage peut également être une partie des phases de qualification et/ou de classement et/ou de finale, pour départager, en cas d'égalité, un titre, un classement ou une qualification, comme défini à l'article 36.03.02 2°/ des présents Règlements.
- Un barrage ne déroge pas aux règles de qualification de joueurs telles que prévues aux articles 30.04, 30.05.01, 30.05.04, 30.05.05 des présents règlements.

*** Ordre du Jour Assemblée Générale électorale 2009 :**

Conformément à l'article 10 des statuts, l'ordre du jour est établi comme suit :

1° Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,

2° Ratification du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale,

3° Rapport d'activité du Comité Directeur :

Rapport moral,
Rapport de la Direction Technique Nationale,
Rapport d'activité des Commissions Fédérales,
Rapport d'activité des Comités Nationaux,
Rapport de l'Association France Cricket,
Rapport de la Ligue Nationale Elite ;

4° Rapport des Commissaires aux Comptes,

5° Approbation des comptes et du budget,

6° Adoption ou modification des Statuts, du Règlement Intérieur, ainsi que du Règlement Financier, du Règlement Disciplinaire et du Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage,

7° Renouvellement du Comité Directeur à l'expiration de leur mandat,

8° Election du Président de la Fédération,

9° Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

L'assemblée Générale de la Fédération se tiendra le samedi 4 avril 2009.

***Divers :**

- Membre à titre individuel 2009 :

Demande de licence à titre individuel pour messieurs Eric-Pierre Dufour, Patrick Tugault et Patrice Bienfait.
Validation par le Comité Directeur

- Médical :

La Fédération est dans l'attente d'un élément factuel de la part du médecin fédéral afin de pouvoir faire le nécessaire auprès de l'assureur de la Fédération concernant l'assurance collective pour le corps médical des équipes de France.

Travail en cours sur la réglementation médicale.

- Décompte des voix sur les licences 2008 :

Seule la licence principale sera prise en compte dans le décompte des voix 2008. Ainsi tous les compléments de licences (payants ou on) ne feront pas partie de ce décompte.

- Entente sportive :

Le Comité Directeur accorde la reconduction de l'entente sportive Thiais / Limeil-Brévannes pour l'année 2009.

- arbitrage Jeune :

Reconnaissance du statut de l'arbitre jeune baseball (cf : doc)

Validation par le Comité Directeur du document présenté par la CNSB et la commission fédérale scolaire

- Référent de Ligue :

Le Comité Directeur mandate Gilles Bernard Stoll sur la Ligue Rhône Alpes

- Aide au club :

Le club de Saint-Just Saint-Rambert qui a connu un important dégât des eaux suite à la crue de la Loire début novembre a formulé une demande d'aide financière et d'aide matérielle auprès de la Fédération.

Afin de venir en aide à ce club, la Fédération lui fera parvenir 1 kit papeterie complet et lui fournira du matériel de jeu. Le club devra malgré tout s'acquitter de sa cotisation 2009.

- Projet baseball :

Séjour culturel sportif en Californie organisé par un collègue à Lesquin (près de Lille).

Demande de partenariat avec la Fédération pour les aider à mener à bien ce projet.

Accord de principe du comité directeur

Le prochain Comité Directeur est fixé au dimanche 1^{er} février 2009

Séance levée à 17 heures.